



Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 072-200078426-20250512-20250512\_5-AU

**SCoT AEC**  
valant Plan Climat

# **BILAN DE LA CONCERTATION**

## **PIECE 1.1.F**

VERSION POUR ARRÊT DU 12 MAI 2025  
SOUMISE AU COMITÉ SYNDICAL

## Sommaire

<b>Avant-Propos .....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>1_ La phase de diagnostic avec comme porte d'entrée l'Urbanisme Favorable à la Santé .....</b>	<b>7</b>
1_1 Temps de co-construction avec les élus .....	7
1_2 Temps de concertation avec le grand public et les membres du Conseil de Développement.....	12
<b>2_ La phase de co-construction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).....</b>	<b>16</b>
2_1 Temps de co-construction avec les élus .....	16
2_2 Temps de concertation avec le grand public et les membres du Conseil de Développement .....	20
<b>3_ La phase d'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et du Programme d'actions .....</b>	<b>34</b>
3_1 Temps de co-construction avec les élus .....	34
3_2 Temps de concertation avec le grand public et les membres du Conseil de Développement.....	38
<b>4_ La mise à disposition de registres et d'informations durant l'ensemble du processus de révision du SCoT-AEC .....</b>	<b>45</b>
<b>5_ Préparation de l'arrêt de projet du SCoT-AEC et prise en compte des contributions .....</b>	<b>50</b>
<b>6_ Synthèse .....</b>	<b>58</b>

## Avant-Propos

### Rappel du cadre réglementaire

#### La loi SRU du 13 décembre 2000

La loi SRU a rendu obligatoire la concertation auprès du public lors de la révision d'un SCoT sur l'ensemble de la durée de la procédure, jusqu'à son arrêt.

### Ce que nous dit le code l'urbanisme

#### Article L. 103-2

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées : l'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale »

#### Article L. 103-3

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par : l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public »

#### Article L. 103-4

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

#### Article L. 103-6

« A l'issue de la concertation, l'autorité à l'article L. 103-3 en arrête le bilan. Lorsque le projet a fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du Code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

Le SCoT du Pays du Mans a été approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 29 janvier 2014 sur un territoire de 46 communes et 6 communautés de communes comptant, à l'époque, environ 270 000 habitants. Depuis, le territoire du SCoT a été marqué par plusieurs changements importants, notamment une évolution de son périmètre et des évolutions réglementaires.

La révision du SCoT a été prescrite le 4 mars 2022, la délibération prenait en compte l'extension du périmètre du schéma aux communautés de communes suivantes :

- Le Gesnois Bilurien
- La Champagne Conlinoise et Pays de Sillé

Celle-ci prévoyait d'inscrire la révision du SCoT dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 17 juin 2020 de modernisation des SCoT et de la loi Climat Résilience du 22 août 2021.

Sur le même périmètre le PCAET a été approuvé le 20 décembre 2019, un bilan à mi-parcours a été présenté à la séance du comité syndical du 24 janvier 2023 et complété durant le comité syndical du 13 mars 2023. Ce bilan a notamment mis en avant l'enjeu de mieux articuler la démarche de planification SCoT et le PCAET.

En réponse au bilan à mi-parcours du PCAET, considérant que l'ordonnance du 17 juin 2020, offre la possibilité aux SCoT, dans le cadre de leur élaboration ou révision de tenir lieu de PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Les élus ont arbitré sur le passage en SCoT-AEC (valant plan climat) avant le passage en phase Projet d'Aménagement Stratégique pour ne pas impacter son état d'avancement.

L'élaboration d'un SCoT tenant lieu de PCAET vise une meilleure articulation, cohérence et lisibilité des objectifs du SCoT et du PCAET (une seule stratégie commune) et constitue ainsi une opportunité intéressante pour intégrer et traduire, de manière renforcée et

cohérente, les enjeux et objectifs de lutte et d'adaptation au changement climatique dans les documents de planification.

Lors du comité syndical du lundi 13 mars 2023 les élus ont arbitré la révision du SCoT en mode SCoT-AEC (SCoT valant plan climat) et ont établi la liste de **modalités de concertation** suivante :

- La mise à disposition d'informations sur le site internet du Pays du Mans, et des EPCI membres
- L'élaboration d'enquêtes ou questionnaires auprès de la population
- La tenue de réunions publiques
- La tenue d'une exposition itinérante, avec ouverture de registre permettant au public de formuler des observations et l'impression de plaquettes d'informations
- Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations et contributions tout au long de la concertation, selon les modalités suivantes :
  - En les consignant dans les registres susmentionnés ;
  - En les formulant lors des réunions publiques dont il sera dressé un compte-rendu ;
  - En les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [scot@paysdumans.fr](mailto:scot@paysdumans.fr)
  - En les adressant par écrit à :

Monsieur la Président du Pays du Mans,  
Concertation liée à la démarche de SCoT-AEC  
Pays du Mans, 15-17 rue Gougéard, CS51529,  
72015 LE MANS Cédex 02.

# Introduction

## Qu'est-ce que le SCoT-AEC ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat (SCoT-AEC) du Pays du Mans est un projet ambitieux, s’inscrivant dans un cadre réglementaire. Il vise à instaurer un nouveau modèle d’aménagement, qui s’inscrit pleinement dans la transition écologique et la maîtrise de l’artificialisation des sols. Cela concourt à l’attractivité du territoire tout en valorisant la qualité de vie et le bien-être des habitants.

Le SCoT-AEC est composé de 3 parties principales

- Le Projet d’Aménagement Stratégique (PAS)

Il s’agit du projet politique sur les 20 prochaines années. Il fixe un cadre pour un développement équilibré du Pays du Mans en affirmant l’ambition démographique et environnementale, en économisant les ressources, en limitant l’artificialisation du sol, tout en prenant en compte le bien-être, la qualité de vie et l’adaptation au changement climatique.

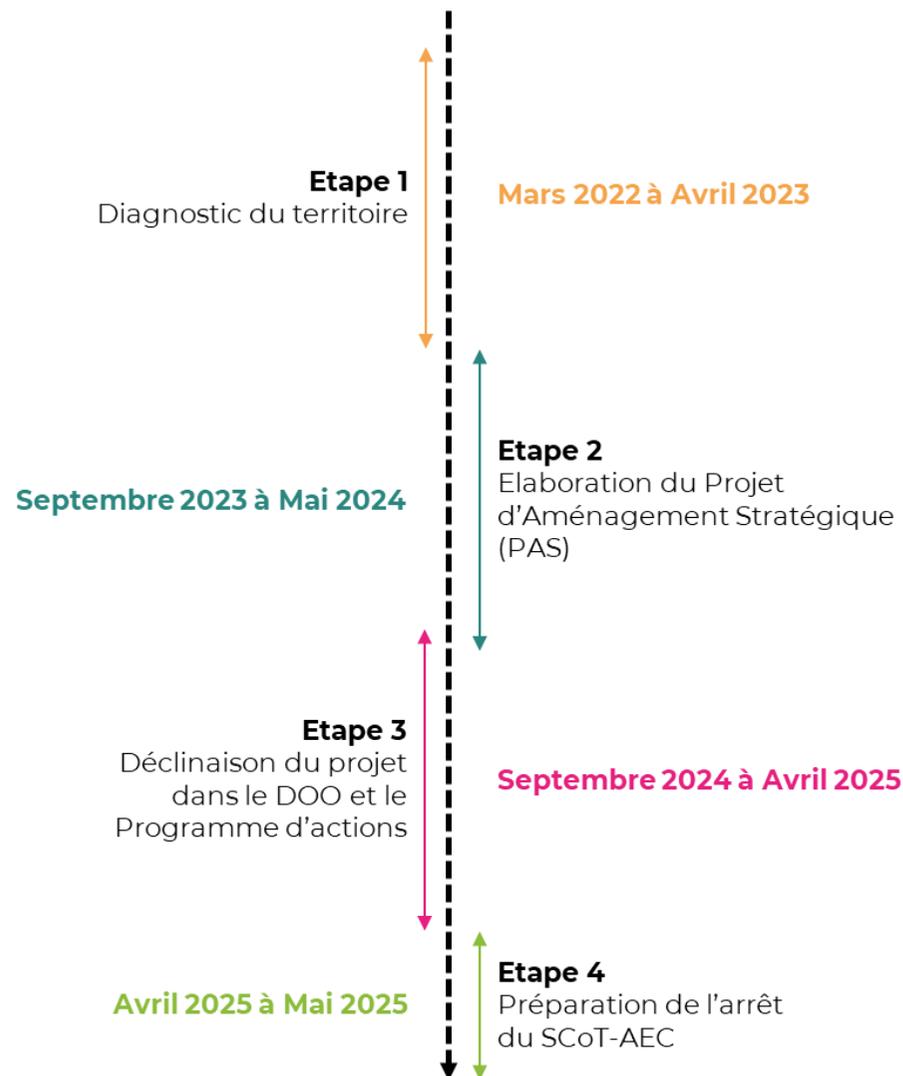
- Le Document d’Orientation et d’Objectifs (DOO)

Il décline les objectifs du projet politique en prescriptions et recommandations. Les Plans Locaux d’Urbanisme Intercommunaux (PLUi) devront être compatibles avec ces règles.

- Le Programme d’actions

Il précise les actions opérationnelles facilitant la mise en œuvre de la stratégie du territoire notamment les actions du plan climat air énergie territorial.

## Le calendrier de l’élaboration du SCoT-AEC correspondant aux temps de concertation





## 1\_ La phase de diagnostic avec comme porte d'entrée l'Urbanisme Favorable à la Santé

### 1\_1 Temps de co-construction avec les élus

#### La démarche Urbanisme Favorable à la Santé

Dans le cadre de la démarche Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) fil conducteur du SCoT-AEC, des réunions élus et des séminaires ont été organisés durant l'ensemble de la procédure, visant à inclure la qualité de vie et le bien-être de façon transversale.

En lien avec le bureau d'étude spécialisé sur l'UFS, des comités de pilotage ont été organisés avec comme participants des élus, des membres du conseil de développement, des acteurs institutionnels de la santé, de l'environnement et de l'aménagement, ainsi que des associations locales.

#### Comité de pilotage UFS n°1 (08/04/2022) :

- Objet : présentation de la démarche et de ses objectifs (éclairage sur les choix politiques, la sensibilisation des élus et acteurs locaux)
- Nombre de participants : 20

#### Comité de pilotage UFS n°2 (16/11/2022) :

- Objet : remarques sur le diagnostic UFS
- Nombre de participants : 23

#### Comité de pilotage UFS n°3 (01/06/2023) :

- Objet : présentation des résultats de l'enquête habitante
- Nombre de participants : 22

Un séminaire Urbanisme Favorable à la Santé a été organisé afin d'enrichir la phase de diagnostic territorial, en réunissant une grande diversité d'acteurs locaux dont les domaines de compétences et d'activités professionnelles ont des liens avec la santé. Ils ont pu échanger avec les élus et les techniciens des territoires.

L'élément principal de ce séminaire était la réalisation de trois ateliers :

- **Atelier A** : Santé et Environnement
- **Atelier B** : Santé et Contexte Socio-économique
- **Atelier C** : Santé et Modes de vie

#### Séminaire UFS n°1 (20/05/2022) :

- Objet : enrichir la phase diagnostic de diagnostic territorial
- Nombre de participants : 44

#### Photographie du 1<sup>er</sup> Séminaire UFS



Source : Pays du Mans

## Les Commissions SCoT

Pour le suivi des études du diagnostic territorial et l'amendement des enjeux vis-à-vis de celui-ci, une commission SCoT s'est réunie régulièrement regroupant 32 élus titulaires et 4 représentants du Conseil de Développement :

- **Commission SCoT n°1** (26/10/2020) : rappel des objectifs de la commission et synthèse des orientations du SCoT approuvé en 2014,
- **Commission SCoT n°2** (14/01/2021) : extension du périmètre du SCoT à la Champagne Conlinoise et Pays de Sillé,
- **Commission SCoT n°3** (24/03/2021) : avis sur le SRADDET
- **Commission SCoT n°4** (02/06/2021) : avancement des travaux de diagnostic et premières réflexions sur l'armature du territoire avec l'extension du périmètre,
- **Commission SCoT n°5** (29/09/2021) : loi Climat Résilience et réflexion autour de la démarche Urbanisme Favorable à la Santé,
- **Commission SCoT n°6** (01/12/2021) : retour sur la consultation de la Démarche Urbanisme Favorable à la Santé
- **Commission SCoT n°7** (26/01/2022) : débat sur la territorialisation des objectifs de limitation de la consommation d'espace à partir des 3 scénarios proposés par les agences régionales,
- **Commission SCoT n°8** (23/03/2022) : Mise à jour rétroplanning de la révision du SCoT,
- **Commission SCoT n°9** (08/06/2022) : avancements des travaux et actualités ZAN,
- **Commission SCoT n°10** (06/10/2022) : Avancements des travaux, actualités ZAN et réflexion sur le passage en SCoT valant plan climat (SCoT-AEC),
- **Commission SCoT n°10** (11/01/2023) : Organisation de la concertation liée à la révision du SCoT

- **Commission SCoT n°11** (08/03/2023) : Préparation du passage en SCoT-AEC,
- **Commission SCoT n°12 élargie** (05/04/2023) : Cette commission a été élargie aux membres de la commission transition énergétique et aux élus membres du comité de pilotage Urbanisme Favorable à la Santé, afin d'avoir un débat sur les enjeux du diagnostic SCoT au regard des déterminants de la santé,
- **Commission SCoT n°13** (21/06/2023) : création de la nouvelle gouvernance SCoT-AEC.

## Zoom sur l'aménagement commercial

Des groupes de travail commerce ont commencé à avoir lieu en prévision de la révision du SCoT, pour que les élus puissent commencer à échanger, ils regroupaient 10 élus environ à chaque séance :

- **Groupe de travail aménagement commercial n°1** (27/11/2020) : rappel des enjeux du SCoT,
- **Groupe de travail aménagement commercial n°2** (22/04/2021) : Analyse des résultats de l'enquête comportement d'achat,
- **Groupe de travail aménagement commercial n°3** (25/05/2021) : restitution du diagnostic offre commerciale,
- **Groupe de travail aménagement commercial n°4** (05/07/2021) : Finalisation du rapport de l'étude de consommation et du diagnostic offre commerciale
- **Groupe de travail aménagement commercial n°5** (21/09/2021) : Zoom sur les principaux pôles commerciaux
- **Groupe de travail aménagement commercial n°6** (12/04/2023) : Présentation des travaux sur le DAACL

Des professionnels du commerce et des élus ont pu se réunir en groupes restreints lors d'ateliers pour amender les éléments du

diagnostic et définir des enjeux autour de la thématique du commerce en prévision des travaux sur le PAS et le DAACL.

- **Atelier n°1** (12/05/2022) : L'offre commerciale du Pays du Mans : Etat des lieux et défis à relever,
- **Atelier n°2** (13/06/2022) : La qualité d'aménagement : réenchanter les espaces commerciaux,
- **Atelier n°3** (22/06/2022) : La logistique urbaine et commerciale.

### Photographie de l'atelier n°3



Source : Pays du Mans

Un séminaire de restitution des ateliers a été organisé de façon interactive avec un QR Code que le public pouvait flasher, afin qu'ils ajoutent des commentaires aux éléments présentés en direct.

### Séminaire commerce n°1 (19/09/2022) :

- Objet : restitution des travaux des ateliers
- Nombre de participants : 80

## Le Comité technique avec les personnes publiques associées

### COTECH PPA n°1 (08/07/2022)

Lors de cette réunion les travaux du diagnostic territorial du SCoT-AEC du Pays du Mans ont été présentés aux personnes publiques associées, afin qu'elles puissent faire leurs retours (erreurs, manques...).

### Photographie du COTECH PPA n°1



Source : Pays du Mans

### Restitutions de diagnostic

La phase de diagnostic s'est terminée avec la restitution de celui-ci à l'ensemble des élus communautaires de chaque territoire.

- **Restitution de diagnostic** sur l'Orée de Bercé-Belinois à Ecommoy (26/09/2022),
- **Restitution de diagnostic** sur la Champagne Conlinoise et Pays de Sillé à Conlie (02/12/2022),

- **Restitution de diagnostic** sur le Sud-Est Manceau à Parigné-l'Évêque (07/12/2022),
- **Restitution de diagnostic** sur Le Gesnois Bilurien à Savigné-l'Évêque (08/12/2022),
- **Restitution de diagnostic** sur Maine Cœur de Sarthe à Saint-Pavace (12/12/2022)
- **Restitution de diagnostic** sur Le Mans Métropole à Mulsanne (09/01/23)

#### Photographie de la restitution sur Maine Cœur de Sarthe



Source : Pays du Mans

Ces restitutions avaient pour objectifs de faire connaître le SCoT-AEC et l'éventail de thématiques qu'il traite à l'ensemble des élus communautaires de chaque territoire. Lors de ces restitutions des ateliers en lien avec les familles de déterminants de santé (environnement physique, environnement socio-économique et

mode de vie) ont été organisés. Ils ont permis aux élus d'amender le diagnostic et de valider les enjeux qui en découlaient.

#### Séminaire ZAN et CNR

Une journée a été dédiée à des thématiques traitées dans le SCoT-AEC, avec le matin quatre ateliers dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR) et l'après-midi un séminaire sur le Zéro Artificialisation Nette. Le matin les élus ont pu échanger sur les transitions énergétiques et de modes de déplacements. L'après-midi les élus ont été sensibilisés à un nouveau modèle d'aménagement du territoire, moins consommateur d'espace répondant aux objectifs réglementaires apportés par loi Climat et Résilience. Des élus ont pu présenter leur projet respectant ce nouveau modèle d'aménagement, pour inspirer les autres élus.

#### CNR (04/05/2023)

- **Atelier n°1** : Comment accompagner la mobilité électrique sur nos territoires ?
- **Atelier n°2** : Comment traiter l'intermodalité ?
- **Atelier n°3** : Déploiement des énergies renouvelables,
- **Atelier n°4** : Les modalités d'accompagnement en matière de transition énergétique,
- Nombre de participants : 94

#### Séminaire ZAN (04/05/2023)

- Objet : sensibilisation des élus aux enjeux du ZAN
- Nombre de participants : 118

## Les Bureaux et Comités syndicaux

Le bureau syndical et le comité syndical sont les organes délibérants du Pays du Mans, établissement porteur du SCoT-AEC. Ils servent d'instances de débats et de validations des éléments du SCoT-AEC.

### Les bureaux syndicaux

- **Bureau syndical** (28/01/2022) : état d'avancement de la révision du SCoT et point sur les objectifs ZAN,
- **Bureau syndical** (24/03/2022) : proposition d'accompagnement technique logistique urbaine / besoin lié à la réalisation du DAACL,
- **Bureau syndical** (03/05/2022) : état d'avancement de la révision du SCoT
- **Bureau Syndical** (27/06/2025) : état d'avancement SCoT et ZAN
- **Bureau syndical** (06/09/2022) : état d'avancement SCoT et ZAN
- **Bureau syndical** (13/10/2022) : état d'avancement du SCoT et actualités ZAN,
- **Bureau syndical** (06/12/2022) : point d'information ZAN
- **Bureau syndical** (17/01/2023) : état d'avancement et rétroplanning de la révision du SCoT,
- **Bureau syndical** (02/03/2023) : proposition de prescription d'un SCoT-AEC et état d'avancement des travaux de la révision,
- **Bureau syndical** (13/04/2023) : état d'avancement du SCoT-AEC, proposition d'accompagnement à la définition d'une stratégie développement économique à 20 ans et à la définition d'une stratégie logistique et d'aménagement commercial,
- **Bureau syndical** (16/05/2023) : assistance méthodologique de CODRA pour mener à bien la révision du SCoT-AEC.

## Les comités syndicaux

- **Comité syndical** (04/03/2022) : Mise à jour de la délibération du SCoT à la suite de l'extensions du périmètre,
- **Comité syndical** (19/10/2022) : Point d'information SCoT et ZAN,
- **Comité syndical** (13/03/2023) : prescription de la révision du SCoT en mode AEC (valant plan climat),
- **Comité syndical** (05/07/2023) : Information sur l'obligation de définition par les communes de ZAEnR, état des lieux de la consommation d'énergie sur le Pays du Mans, nouvelle gouvernance de travail et rétroplanning.

## 1.2 Temps de concertation avec le grand public et les membres du Conseil de Développement

### Ateliers dans le cadre du diagnostic agricole

Dans le cadre du diagnostic agricole réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, quatre ateliers ont été mis en place :

- **Atelier n°1** (19/02/2021) : Ralentir la perte de surface agricole,
- **Atelier n°2** (23/02/2021) : La prise en compte des circulations agricoles : pour une route partagée,
- **Atelier n°3** (25/02/2021) : S'adapter au changement climatique et partager la ressource en eau,
- **Atelier n°4** (01/03/2021) : Accompagner les transitions vers une agriculture plus durable.

L'objectif de ces ateliers était de recueillir le ressenti des agriculteurs sur les différents sujets traités dans le SCoT-AEC. Ils ont regroupé 13 agriculteurs, 6 techniciens et 4 élus.

### Enquêtes auprès des habitants

Durant la phase de diagnostic deux enquêtes habitantes ont été mises en place, afin d'alimenter les données du diagnostic sur leur mode de vie, et de connaître leur ressenti sur leur santé et leur cadre de vie.

### Zoom sur l'aménagement commercial

#### Enquête auprès des professionnels du commerce sur la logistique

Dans le cadre du partenariat avec EMPRIXIA sur le diagnostic logistique, une enquête auprès de professionnels du secteur a été réalisée.

8 entretiens et un questionnaire avec 28 répondants ont permis d'amender le diagnostic logistique du SCoT-AEC du Pays du Mans.

L'enquête a été principalement diffusée par la CCI via Facebook, voici une capture d'écran d'une publication :



## Enquête sur les comportements d'achat (1 000 réponses)

Dans le cadre du partenariat avec la CCI une enquête sur les comportements d'achats des habitants a été réalisée avec POTLOC. Le questionnaire a été confectionné avec le Groupe de travail aménagement commercial cité ci-dessus.

L'enquête a été diffusée sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram). Elle s'est déroulée du 25 mai au 11 juin 2021 et a permis de récolter 1 000 questionnaires exploitables.

Les publications sur les réseaux sociaux ont été réalisées sur ceux de POTLOC. Elles ont été sponsorisées et fléchées vers les habitants du territoire du Pays du Mans.

Ce questionnaire anonyme a permis de connaître les comportements d'achats des habitants du Pays du Mans. Afin d'être représentatif, les résultats ont été pondérés en fonction du territoire de résidence, du sexe et de l'âge du répondant.

Répartition des répondants :

- Le Mans Métropole : 65%
- Le Gesnois Bilurien : 8%
- Maine Cœur de Sarthe : 6%
- Champagne Conlinoise et Pays de Sillé : 5%
- L'Orée de Bercé-Belinois : 5%
- Sud-Est Manceau : 5%
- Hors SCoT-AEC du Pays du Mans : 5%

Les résultats détaillés de l'enquête sont présentés dans le diagnostic territorial. Ils font ressortir que sur la dernière année, les répondant ont fréquenté principalement les pôles majeurs du territoire (81%).

## Enquête Urbanisme Favorable à la Santé (2 050 réponses)

L'Urbanisme Favorable à la Santé a été mis en avant comme l'élément qui permettrait d'intéresser la population au SCoT-AEC. Dans le cadre du diagnostic UFS, une enquête a été mise en place du mois de mars au mois d'avril 2023 et a recueilli 2 050 réponses exploitables.

L'enquête a été diffusée par le biais d'affiches distribuées à l'ensemble des communes, de postes sur les réseaux sociaux et de publications sur les sites des EPCI membres.

### Publications sur les sites des EPCI

SUD-EST MANCEAU communauté

NOUS CONNAÎTRE V VIVRE ICI V ENTREPRENDRE TOURISME

### Enquête « santé et cadre de vie »

Du 06 février au 31 mars 2023

PUBLIÉ LE 07/02/23

## MERCI DE VOTRE CONTRIBUTION !

**POUR MIEUX PRENDRE EN COMPTE VOTRE SANTÉ ET VOTRE CADRE DE VIE**  
sur les questions de mobilité, d'habitat, de services, d'urbanisme ...

Dans le cadre de la révision de ses documents d'urbanisme, le Pays du Mans lance une enquête auprès de vous, habitants, pour connaître votre avis et vos attentes sur la façon dont le territoire où vous vivez impacte votre bien-être et votre santé. Prenez quelques minutes pour répondre, votre opinion est importante (enquête ouverte jusqu'au 31 mars) !

Le questionnaire est également disponible en version papier dans votre mairie.

**INFOS PRATIQUES**  
Du 06 février au 31 mars 2023  
Ajouter à mon agenda

**EN SAVOIR PLUS**  
Enquête en ligne

**DOCUMENT UTILE**  
Affiche de l'enquête (476,81 Ko, jpg)

Source : site du Sud-Est Manceau

## Publications sur les réseaux sociaux du Pays du Mans



Le Pays du Mans est engagé dans une démarche d'Urbanisme Favorable à la **#Santé**

👉 Une enquête est menée pour recueillir votre ressenti et vos attentes sur la façon dont votre territoire « de vie » (habitat, emploi, équipements, services, mobilités, environnement, etc) impacte votre bien-être, votre santé.

En tant qu'habitant(e) du territoire du Pays du Mans, votre participation à ce travail collectif est importante.

👉 Celle-ci est réalisée du 06 février 2023 au 31 mars 2023, via le lien suivant : <https://lnkd.in/ecDAsTjx>

#bienêtre #cadredevie #urbanisme #environnement



**MERCI DE VOTRE CONTRIBUTION !**



## Affiches distribuées à l'ensemble des communes



**MERCI DE VOTRE CONTRIBUTION !**



**Rendez-vous ici**  
 pour remplir le questionnaire en ligne



ou dans la mairie de votre commune



10 affiches ont été envoyées à chaque commune pour qu'elles puissent les afficher dans leur mairie et les distribuer dans leur(s) commerce(s). Des exemplaires papier du questionnaire pouvaient être remplis sur place en mairie et envoyés aux Pays du Mans.

Certaines communes ont aussi demandé à recevoir l'affiche dans un format permettant de les afficher sur les panneaux publicitaires.

Répartition des répondants :

- Le Mans Métropole 32%
- Maine Cœur de Sarthe 26%
- La Champagne Conlinoise et Pays de Sillé 14%
- Le Gesnois Bilurien 12%
- Le Sud-Est Manceau 9%
- L'Orée de Bercé-Belinois 6%
- Hors du territoire 0,4%

Le questionnaire était composé de cinq grandes parties :

- Vous et votre situation
- Votre cadre de vie et votre bien-être / santé
- Lien entre votre cadre de vie et votre santé / bien-être
- Vos attentes en faveur du cadre de vie du Pays du Mans, du bien-être et de la santé
- Votre état de santé

Après analyse des réponses, certaines thématiques ressortent comme prioritaires, notamment l'accès à l'offre de soins et l'exposition aux nuisances sonores. D'autres sujets sont ressortis comme importants, la qualité de l'eau et de l'air, la proximité d'espaces naturels, la qualité des cheminements pour les modes actifs et l'accès aux transports collectifs. Ces éléments ont pu être pris en compte par les élus dans la définition des enjeux du diagnostic et dans le choix des orientations du projet politique.

## 2\_ La phase de co-construction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

### 2.1 Temps de co-construction avec les élus

La co-construction du Projet d'Aménagement Stratégique

Les ateliers du PAS

Afin de pouvoir évoquer avec les élus l'ensemble des thématiques traitées dans le SCoT-AEC, un total de 8 ateliers ont été mis en place. Ils étaient à destination de l'ensemble des élus du territoire, des techniciens en fonction des sujets évoqués et des membres du Conseil de Développement.

Thématiques	Dates	Nombre de participants
Commerce	13/09/2023	41
Logistique	13/09/2023	33
Armature territoriale	20/09/2023	28
Démographie n°1	25/09/2023	22
Démographie n°2	04/10/2023	17
Trames Verte Bleue et Noire	07/11/2023	27
Foncier	13/11/2023	31
Habitat et Logements	17/01/2024	32
Agriculture et alimentation	31/01/2024	30
Stratégie économique	09/02/2024	37
Transition énergétique	20/02/2024	25

Certaines thématiques ont fait l'objet d'un traitement différent :

- Une conférence sur le développement des énergies renouvelables le 13/10/2023 avec 92 participants,
- Un séminaire stratégie économique a été organisé le 18/10/2023 avant l'atelier dédié, avec 46 participants,
- Une commission attractivité le 07/02/2024 avec 15 participants,

Photographies des Ateliers Commerce et Agriculture alimentation



Source : Pays du Mans

## Une nouvelle gouvernance pour la conception du PAS

Afin que les élus et les techniciens des territoires membres puissent suivre l'avancement des travaux du Projet d'Aménagement Stratégique un Comité de Pilotage Elus (COFIL) et un Comité Technique (COTECH) ont été mis en place. Ces instances se sont réunies régulièrement pour aiguiller les membres du bureau et du comité syndical dans leurs choix.

Le COFIL est composé de 18 élus, et le COTECH d'une vingtaine de techniciens en fonction des domaines traités.

Afin d'expliquer cette nouvelle gouvernance à l'ensemble des EPCI membres, une réunion avec l'ensemble des directeurs généraux des services a été organisée le 15 septembre 2023.

### Les comités de pilotage (COFIL) :

#### COFIL n°1 (28/11/2023)

- Objets : armature territoriale, ambition démographique et mutualisation du foncier,

#### COFIL n°2 (13/03/2024)

- Objets : retour sur le débat en bureau syndical et préparation du 1<sup>er</sup> débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique,

#### COFIL n°3 (22/05/2024)

- Objet : préparation du 2<sup>e</sup> débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique

### Les comités techniques (COTECH) :

#### COTECH n°1 (09/10/2023)

- Objet : retour sur les ateliers commerce, logistique, armature territoriale et démographie.

#### COTECH n°2 (21/11/2023)

- Objet : retour sur les ateliers économie, environnement et biodiversité et foncier

#### COTECH n°3 (12/03/2024)

- Objet : retour sur les ateliers habitat, agriculture et alimentation, transition énergétique, commission attractivité, stratégie économique

#### COTECH n°4 (14/05/2024)

- Objets : premier retour sur la concertation grand public, retour sur le comité technique avec les personnes publiques associées et présentation de la trame du PAS.

### Le Comité technique avec les personnes publiques associées

#### COTECH PPA n°2 (19/04/2024)

Lors de cette réunion les travaux du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT-AEC du Pays du Mans ont été présentés aux personnes publiques associées, afin qu'elles puissent faire leurs retours (erreurs, manques...).

#### Photographie du COTECH PPA n°2



Source : Pays du Mans

## Zoom sur la démarche Urbanisme Favorable à la Santé

Dans le cadre de la réalisation du PAS afin de compléter ou vérifier des éléments qui ont été dit durant les ateliers, un séminaire UFS spécialement sur le PAS a été organisé. Il était composé d'une présentation du PAS, d'une évaluation de ses orientations sous le prisme UFS et d'ateliers participatifs.

**Séminaire UFS n°2 (10/04/2024) : 63 participants**

- **Atelier A** Espaces publics : vers des espaces publics apaisés ?
- **Atelier B** Densité bâtie : quelles modalités, quelles conditions quels leviers ?
- **Atelier C** Ressource en eau : quelle qualité et quantité pour demain ?

Ce séminaire a permis de compléter le PAS et ainsi terminer sa rédaction.

Avant le 1<sup>er</sup> débat sur le PAS en comité syndical un dernier comité de pilotage a été organisé pour finaliser le dossier, et vérifier avec les élus la prise en compte des éléments du séminaire.

**Comité de pilotage UFS n°4 (12/12/2024)**

- Objet : évaluation du PAS sous le prisme de l'UFS après la prise en compte des éléments du dernier séminaire.
- Nombre de participants : 21

## Restitutions auprès des EPCI membres

Puisque l'ensemble des élus n'ont pas pu participer aux ateliers d'échanges du Projet d'Aménagement Stratégique, des restitutions ont été organisées sur chaque territoire. Une première session a été réalisée après une partie des ateliers PAS, et une deuxième après le 1<sup>er</sup> débat sur le PAS en comité syndical.

**Mi-parcours**

- **Restitution PAS n°1** sur la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (16/10/2023)
- **Restitution PAS n°2** sur le Sud-Est Manceau (14/11/2023)
- **Restitution PAS n°3** sur Maine Cœur de Sarthe (15/11/2023)
- **Restitution PAS n°4** sur Le Gesnois Bilurien (16/11/2023)
- **Restitution PAS n°5** sur Le Gesnois Bilurien n°2 (23/11/2023)
- **Restitution PAS n°6** sur l'Orée de Bercé-Belinois (07/12/2023)
- **Restitution PAS n°7** sur Le Mans Métropole (23/01/2024)

**Restitution complète du Projet d'Aménagement Stratégique**

- **Restitution PAS n°8** sur Maine Cœur de Sarthe (15/04/2024)
- **Restitution PAS n°9** sur Le Mans Métropole (13/05/2024)
- **Restitution PAS n°10** sur le Sud-Est Manceau (21/05/2024)
- **Restitution PAS n°11** sur Le Gesnois Bilurien (17/06/2024)
- **Restitution PAS n°12** sur la Champagne Conlinoise et Pays de Sillé (18/06/2024)
- **Restitution PAS n° 13** sur l'Orée de Bercé-Belinois (25/06/2024)

## Bureaux et Comités syndicaux

Le bureau syndical et le comité syndical sont les organes délibérants du Pays du Mans, établissement porteur du SCoT-AEC. Ils servent d'instances de débats et de validations des éléments du SCoT-AEC.

### Les bureaux syndicaux

- **Bureau syndical** (13/09/2023) : renforcement du volet Air du Plan Climat dans le cadre de la révision du SCoT-AEC et nouveau fonctionnement et rétroplanning,
- **Bureau syndical** (03/10/2023) : retours sur les ateliers du Projets d'Aménagement Stratégique,
- **Bureau syndical** (07/11/2023) : échanges sur le PAS :
  - o Scénarios démographiques à 2050,
  - o Armature territoriale,
  - o Principe des équilibres territoriaux,
  - o Point concertation,
- **Bureau syndical** (05/12/2023) : état d'avancement des travaux du SCoT-AEC,
- **Bureau syndical** (12/03/2024) : présentation d'une première proposition du PAS en vue du 1<sup>er</sup> débat en comité syndical,
- **Bureau syndical** (16/04/2024) : préparation du débat sur le PAS du SCoT-AEC en vue du comité syndical u 27 mai 2024 :
  - o Compléments au PAS à la suite du séminaire UFS du 10 avril 2024 à Yvré l'Evêque,
  - o Point concertation : mis en place d'un registre dématérialisé et lancement de réunions publiques,
  - o Rétroplanning SCoT-AEC,
- **Bureau syndical** (25/06/2024) : accompagnement via SYNOPTER sur la phase DOO et accompagnement des EPCI dans la définition de la stratégie économique.

## Les comités syndicaux

- **Comité syndical** (18/10/2023) : retours sur les ateliers du PAS « pré-débat » sur les axes de la trame du PAS
- **Comité syndical** (18/12/2023) : état d'avancement du PAS et rétroplanning, accompagnement pour l'élaboration de l'évaluation environnementale,
- **Comité syndical** (23/01/2024) : rétroplanning année 2024,
- **Comité syndical** (20/03/2024) : 1<sup>er</sup> débat sur le Projet d'Aménagement SCoT-AEC,
- **Comité syndical** (29/05/2024) : débat sur les orientations du PAS du SCoT-AEC.

## 2.2 Temps de concertation avec le grand public et les membres du Conseil de Développement

L'Urbanisme Favorable à la Santé est une approche intéressante pour pouvoir rendre plus palpable les thématiques traitées dans le SCoT-AEC. Les élus ont décidé d'aller plus loin et de faire une campagne de communication qui change de ton en noir et blanc, basée sur les défis que le territoire doit relever, afin que la population se rende aux réunions publiques, aux expositions, mais aussi sur le registre dématérialisé.

### Une campagne d'affichage Loire-Vision

- Du 17 au 30 juin 2024
- 450 affiches
  - o 250 sur Le Mans et ses alentours
  - o 200 sur les autres pôles du territoire



**ON A BESOIN DE VOUS  
POUR RELEVER LES  
DÉFIS DU TERRITOIRE !**

Découvrez le SCoT-AEC :

- **Expositions itinérantes**
- **Réunions publiques**

Et déposez vos contributions

**DÉFI 1**

**Façonner son  
territoire**

*SCoT-AEC Pays du Mans*

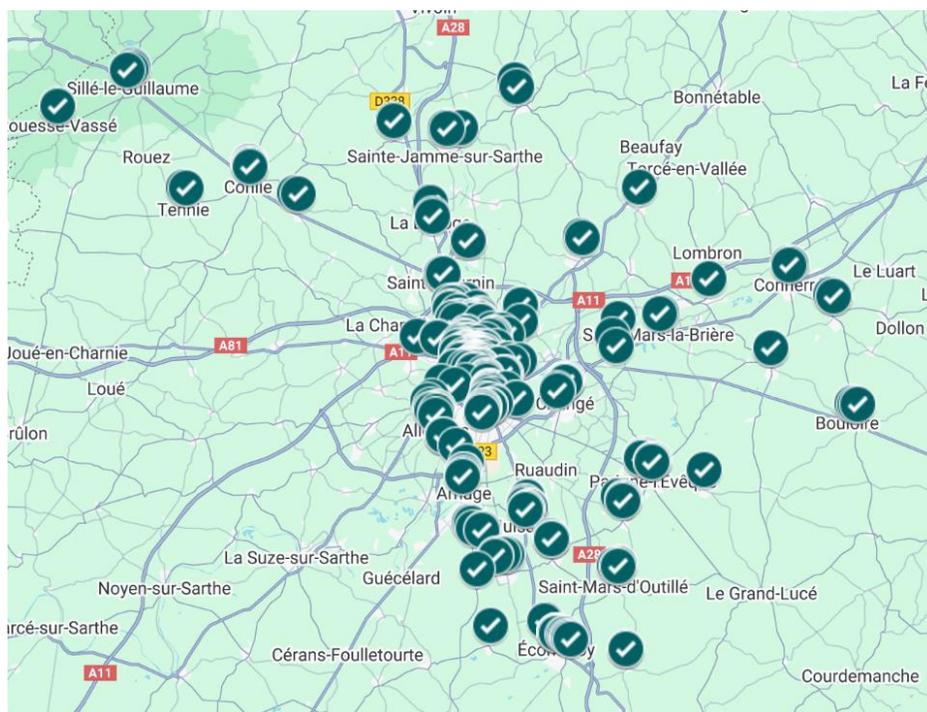


**LA CONCERTATION SCoT-AEC**  
SCANNEZ CE QR CODE OU RENDEZ-VOUS DANS VOTRE  
HÔTEL COMMUNAUTAIRE POUR NOUS DONNER VOTRE AVIS !



@paysdumans

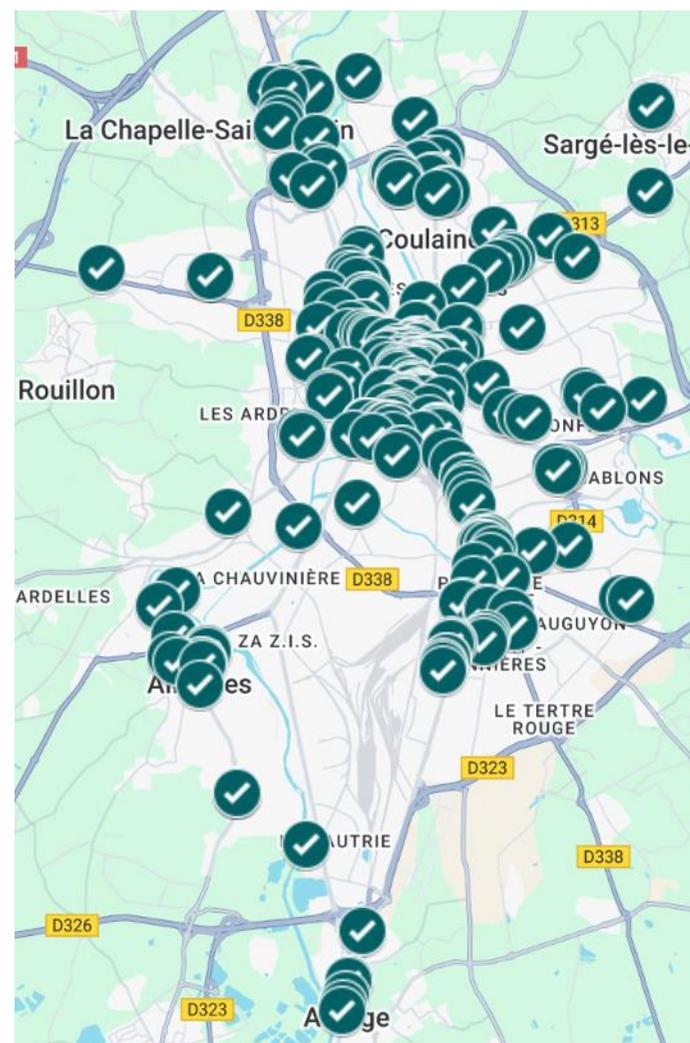
## Localisation des affiches sur le Pays du Mans



Le registre dématérialisé pendant la campagne d'affichage Loire Vision :

- 1 contribution
- 260 téléchargements
- 724 visiteurs uniques
- 240 visiteurs ayant téléchargés au moins 1 fichier

## Zoom sur Le Mans et ses alentours



## Une diffusion de sets de tables

- Début septembre à décembre 2024
  - o Relève campagne Loire Vision pour toucher d'autres cibles habitantes
- 50 000 exemplaires distribués dans les restaurants du Pays du Mans



## Le registre dématérialisé pendant la campagne de sets de tables (conjointement à campagne médias – presse)

- 4 contributions déposées
- 860 téléchargements
- 2 883 visiteurs uniques
- 720 visiteurs ayant téléchargé au moins 1 fichier



## Phase n°1 des Réunions publiques sur le PAS

Lors de la phase n°1 huit réunions publiques ont été organisées sur le Projet d'Aménagement Stratégique :

- **Réunion publique n°1** sur Le Mans Métropole, à Sargé-lès-le-Mans (11/09/2024),
- **Réunion publique n°2** sur Le Mans Métropole, à Rouillon (17/09/2024),
- **Réunion publique n°3** sur l'Orée de Bercé-Belinois, à Ecommoy (18/09/2024),
- **Réunion publique n°4** sur Le Mans Métropole, à Arnage (24/09/2024),
- **Réunion publique n°5** sur Le Gesnois Bilurien, à Connerré (30/09/2024),
- **Réunion publique n°6** sur la Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, à Conlie (01/10/2024),
- **Réunion publique n°7** sur le Sud-Est Manceau, à Parigné-l'Evêque (07/10/2024),
- **Réunion publique n°8** sur Maine Cœur de Sarthe, à La Bazoge (17/10/2024).

Les réunions publiques de la phase n°1 commençaient par une introduction à la démarche SCoT-AEC, afin que le public prenne connaissance du cadre dans lequel la présentation s'inscrivait. Les vice-présidents au SCoT-AEC appuyés par les techniciens présentaient ensuite le projet politique, avec des temps d'échanges entre chaque ambition du Projet d'Aménagement Stratégique. Ces réunions publiques ont regroupé un total d'environ 190 personnes. Ils ont été invités à poser des questions en séances ou à contribuer sur les registres papiers ou le registre dématérialisé.

Sargé-lès-le-Mans



Source : Pays du Mans

Connerré



Source : Pays du Mans



Source : Pays du Mans

Arnage



Source : Pays du Mans

Voici une synthèse des échanges de la phase n°1 des réunions publiques :

Sujets abordés	Réponses du Pays du Mans
<b>Mobilités et déplacements</b>	Dans le cadre de la démarche urbanisme favorable à la santé, favoriser les pratiques sportives et le passage aux modes actifs, le développement de transport en communs, et l'utilisation de la voiture de façon plus collective font partie des orientations du SCoT-AEC.
<b>Changement de modèle d'aménagement et artificialisation</b>	Le SCoT-AEC est l'outil privilégié pour mettre en œuvre les objectifs du ZAN, tout en préservant l'attractivité du territoire (création de logements, accueil d'entreprises...).
<b>Armature territoriale</b>	L'armature territoriale c'est donner à chaque commune un rôle à jouer dans les dynamiques du territoire.
<b>Attractivité économique et emplois</b>	Les élus ont prévu de travailler sur l'ensemble du tissu économique qui ne réside pas seulement dans les zones d'activités mais aussi en centralités.  Le Conseil de développement composé d'acteurs socio-économiques permet d'instaurer le dialogue avec et entre les acteurs économiques.
<b>Lien PLUi / SCoT-AEC</b>	Dans la partie mise en œuvre il y a le suivi des PLUi en lien avec les prescriptions du DOO et le Programme d'actions.

<b>Ressources (eau, sols...)</b>	Prise en compte par les élus des éléments sur la qualité agronomique des sols. Une réflexion est nécessaire vis-à-vis de la gestion de l'eau en lien avec les bouleversements climatiques.
<b>Projets logistiques</b>	Pour les projets logistiques, il s'agit de « coups partis » conformes à la réglementation actuelle. De nouvelles conditions d'implantations sont décrites dans le SCoT-AEC, dans le but de s'inscrire dans une logistique moins consommatrice d'espace et décarbonée.
<b>Agriculture locale et préservation du foncier agricole</b>	Travail sur la préservation du foncier agricole par la réduction de l'artificialisation. L'élevage sera aussi à maintenir pour préserver le paysage et capter le carbone.
<b>Energies renouvelables</b>	Le SCoT-AEC intègre un programme d'actions aidant à mettre en œuvre la stratégie, dont les objectifs de production d'EnR.
<b>Biodiversité &amp; Trame Verte et Bleue</b>	La Trame Verte et Bleue correspond aux continuités écologiques « verte » pour la végétation et « bleue » pour l'eau. Elle répertorie aussi les éléments fragmentant ces continuités (routes, lignes ferroviaires...). Elle est traduite dans les PLU(i) de façon plus précise à la parcelle.
<b>Commerce</b>	Le SCoT-AEC souhaite réduire les commerces de flux, intensifier les périphéries et revitaliser les centralités.

## Expositions itinérantes

Afin de pouvoir sensibiliser les habitants aux thématiques traitées dans le SCoT-AEC, une exposition composée de 15 panneaux a été créée accompagnée d'un livret d'exposition.

Afin de couvrir l'ensemble du périmètre du SCoT-AEC, trois sets d'expositions ont été déployés sur le territoire du mois de septembre au mois de décembre 2024. Ils étaient exposés dans des galeries marchandes ou des centres socio-culturels.

### Lieux d'exposition du set n°1 :

- Galerie marchande du Hyper U d'Ecommoy du 02/09/2024 au 16/09/2024,
- Galerie marchande du Super U de Parigné-l'Evêque du 16/09/2024 au 30/09/2024,
- Galerie marchande du Centre commercial des Jacobins au Mans du 02/20/2024 au 14/10/2024,
- Médiathèque de Bouloire du 15/10/2024 au 29/10/2024,
- Centre culturel du Val'Rhone à Moncé-en-Belin du 30/10/2024 au 19/11/2024.

### Photographie centre commercial des Jacobins au Mans



Source : Pays du Mans

### Lieux d'exposition du set n°2 :

- Galerie marchande du Super U de Saint-Rémy-de-Sillé du 03/09/2024 au 17/09/2024,
- Galerie marchande du Super U de Conlie du 17/09/2024 au 01/10/2024,
- Galerie marchande du Super U de Sainte-Jamme-sur-Sarthe du 01/10/2024 au 15/10/2024

### Photographie galerie marchande Super U de Saint-Rémy-de-Sillé



Source : Pays du Mans

### Lieux d'exposition du set n°3 :

- Galerie marchande du Super U de Montfort-le-Gesnois du 04/09/2024 au 18/09/2024,
- Galerie marchande du Super U de Bouloire du 18/09/2024 au 02/10/2024,
- Participation au Salon « Même pas vieux » à Parigné-l'Evêque le 05/10/2024,

- La Fabrique Rêve de Ville au Mans du 07/10/2024 au 18/10/2024,
- Galerie marchande d'Auchan Zone Nord au Mans du 04/11/2024 au 18/04/2024
- Centre Culturel François Rabelais à Changé du 19/22/2024 au 02/12/2024.

### Photographie galerie du Super U de Bouloire



Source : Pays du Mans

L'ensemble des expositions ont été installées dans des lieux de passages, afin de toucher le plus de personnes possibles.

## Communication des dates de réunions publiques et d'expositions

L'ensemble des éléments affiches, panneaux d'exposition, livrets d'exposition, sets de table étaient tous reliés au registre dématérialisé par le biais d'un QR Code. Ce registre répertoriait l'ensemble des dates de réunions publiques.

### Affichages

Une affiche spécifique à chaque territoire a été réalisée et envoyée au format PDF à l'ensemble des chargés de communication de chaque territoire. Ils avaient comme consigne de la transmettre à l'ensemble des communes de leur territoire, et de relayer l'information sur leurs différents canaux de communication.

### Affiche type pour la réunion publique sur Maine Cœur de Sarthe





## Lancement presse

Un communiqué de presse a été rédigé reprenant les éléments suivants :

- Définition du SCoT-AEC (thématiques traitées, rôle pour le territoire et périmètre),
- Définition de la concertation,
- Dates des expositions et des réunions publiques.

Ce communiqué de presse a été envoyé aux chargés de communication de chaque EPCI membres, et a été diffusé à la presse locale :

- France 3
- LMTV
- France Bleu Maine
- Sweet FM
- Maine Libre
- Ouest France

## Les retombées presse

Le 06 septembre 2024 une demi-page sur le Ouest France avec un article intitulé « Le Pays du Mans lance une concertation publique « pour préparer les défis de 2050 » ».

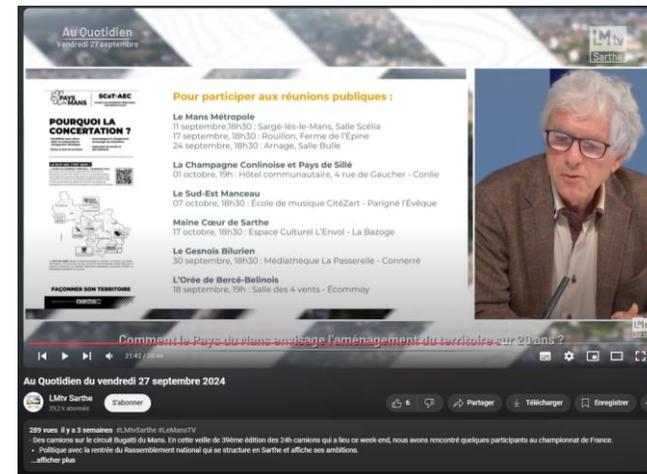


Le 17 septembre 2024 un reportage a été diffusé par France 3 :



Ce reportage a permis d'évoquer les enjeux du SCoT-AEC en termes d'aménagement du territoire et de diffusé les dates de réunions publiques.

Le 27 septembre M. BRETEAU Vice-Président au SCoT-AEC du Pays du Mans a été interviewé sur LMTV – Au Quotidien la suite :



Le 28 septembre 2024 « Maville » par Ouest France a diffusé un article intitulé « Conlie. Une réunion pour prévoir l'aménagement futur du territoire »



Samedi 28 septembre 2024 05:17

## Conlie. Une réunion pour prévoir l'aménagement futur du territoire

Le 30 septembre 2024 « Maville » par Ouest France et Maine Libre a diffusé un article intitulé « Conlie. Schéma territorial énergie climat : réunion publique demain soir »



Lundi 30 septembre 2024 05:09

## Conlie. Schéma territorial énergie et climat : réunion publique demain soir

Le 30 septembre 2024 « Maville » par Ouest France et Maine Libre a diffusé un article intitulé « Parigné-l'Évêque. Consultation publique »



Lundi 30 septembre 2024 05:11

## Parigné-l'Évêque. Consultation publique

Le 1<sup>er</sup> octobre 2024 « Maville » par Ouest France a diffusé un article intitulé « Arnage. Le Schéma de cohérence territoriale présenté en public »



Mardi 01 octobre 2024 05:10

## Arnage. Le Schéma de cohérence territoriale présenté en public



Élus et techniciens du Pays du Mans ont présenté le projet politique du Scot devant une vingtaine de riverains. © Ouest-France

Le 04 octobre 2024 « Maville » par Ouest France a diffusé un article intitulé « Conlie. Les habitants invités à participer à leur avenir »



Vendredi 04 octobre 2024 05:09

## Conlie. Les habitants invités à participer à leur avenir



Valérie Radou, présidente de la 4CPS et Franck Breteau, vice-président du SCoT du Pays du Mans. © Ouest-France

Le 07 octobre 2024 une demi-page sur le Maine Libre avec un article intitulé « Une concertation pour parler de l'avenir 4CPS »

Le 07 octobre 2024 un quart de page sur le Ouest France avec un article intitulé « Champagne conlinoise et du Pays de Sillé : une concertation pour parler de l'avenir »

Le 15 octobre 2024 une demi-page sur Le Maine Libre avec un article intitulé « Maine Libre – Nord du Mans – Réunion publique : air, énergie, climat les défis de 2050 »

Le 21 novembre sur « Maville » par Ouest France a diffusé un article intitulé « La Bazoge. La démarche du SCoT présentée aux élus communautaires. »

### Une concertation pour parler de l'avenir



Les enjeux du SCOT-AEC présentés à la population.  
 Le Maine Libre

Le SCOT-AEC est le schéma de cohérence territoriale – air, énergie, climat construit par les élus. Un projet dans un cadre réglementaire qui vise à instaurer un nouveau modèle d'aménagement. Lequel s'inscrit donc dans la transition écologique et la maîtrise de l'artificialisation des sols et concourt à l'attractivité du territoire tout en valorisant la qualité de vie, le bien-être des habitants, en mettant en place une cohérence entre tous les territoires du pays du Mans.

« Les défis à traiter sont nombreux »

Mardi 1<sup>er</sup> octobre, Franck Breteau, délégué au schéma de cohérence du Pays du Mans, est venu rencontrer la population de la 4CPS (Communauté de communes de la Champagne conlinoise et du Pays de Sillé) au pôle communautaire à Conlie pour préciser à l'assistance les ambitions du projet.

Cadre de vie et santé, appréhender les mutations à venir, complémentarité et équilibres des territoires. « Les défis à traiter sont nombreux », explique Franck Breteau. « Façonner le territoire, évoluer avec la nature, partager l'espace ou encore réfléchir aux mobilités. Le pays du Mans, c'est 1 611 km<sup>2</sup>, 92 communes, six intercommunalités et ce schéma fixe le cadre d'évolution de ce territoire pour les vingt prochaines années

### Réunion publique : air, énergie, climat, les défis de 2050



David Chollet, président de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe.  
 Le Maine Libre

### Judi 17 octobre à 18 h 30 à La Bazoge, Maine Cœur de Sarthe et le Pays du Mans invitent les habitants à une concertation sur l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale.

La communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, présidée par David Chollet, membre du Pays du Mans, organise une réunion publique à la salle l'Envol de La Bazoge jeudi 17 octobre à 18 h 30.

Pour se préparer aux défis de 2050, le territoire s'inscrit dans une démarche ambitieuse et participative avec l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale – Air Énergie Climat (SCoT-AEC), en concertation avec les habitants.

Les 20 prochaines années

Ce schéma est un document stratégique d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années, qui prend en compte des aspects importants de notre vie future, notamment la santé, le bien-être et la transition écologique et énergétique.

Mercredi 20 novembre 2024 05:26



## La Bazoge. La démarche du Scot présentée aux élus communautaires



Dans le cadre d'une grande concertation publique, Le Pays du Mans a accueilli élus et habitants de la communauté de communes, à La Bazoge. Objectif de cette réunion : présenter l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale - Air Énergie Climat (Scot-AEC), un document d'urbanisme, essentiel pour l'avenir du territoire. © Ouest-France

## Sur les réseaux sociaux

### Événements FACEBOOK

Un événement Facebook a été créé pour chaque réunion publique.



● Façonnez votre territoire : Participez aux réunions publiques ! 🏡🌿

Le Pays du Mans se prépare aux défis de 2050, et nous avons besoin de vous ! 🏡

📄 Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat (SCoT-AEC) ?  
 C'est un plan d'urbanisme pour améliorer notre cadre de vie jusqu'en 2050.

Il intègre :

- Le Bien-être et santé des habitants 🏠
- La Transition écologique 🌿
- La Transition énergétique ⚡
- La Maîtrise de l'artificialisation des sols 🌳

🗣️ Pourquoi participer ?

Ce plan d'urbanisme influencera votre quotidien. 🏡

Participez à la construction de notre territoire pour les 20 prochaines années et prenez part aux décisions ! 🏡

🌿 Rejoignez les réunions publiques !

Nous discuterons des enjeux, des pistes d'orientation et recueillerons vos avis. 🗣️ Ces ateliers participatifs vous permettront d'identifier les priorités qui vous tiennent à cœur.

3 axes de réflexion :

- Cadre de vie et santé 🏡
- Transitions et nouveau modèle 🏡
- Complémentarité et équilibres territoriaux 🗣️

📍 Découvrez aussi nos expositions itinérantes ! Elles présentent les défis à travers un ton original et captivant ! 🌿

🏡 Pour plus d'infos, rendez-vous sur notre page facebook ou sur notre site pour trouver l'exposition et la réunion, les plus proches de chez vous. ●  
 Votre participation est essentielle !

Vous pouvez déjà émettre votre avis sur le registre-dematerialise.fr/5303/ 🗣️📄

## Publications sur les réseaux sociaux

15 publications ont été effectuées sur le Facebook du Pays du Mans

Voici une publication type :



4 publications ont été publiées sur le LinkedIn du Pays du Mans

Voici une publication type :



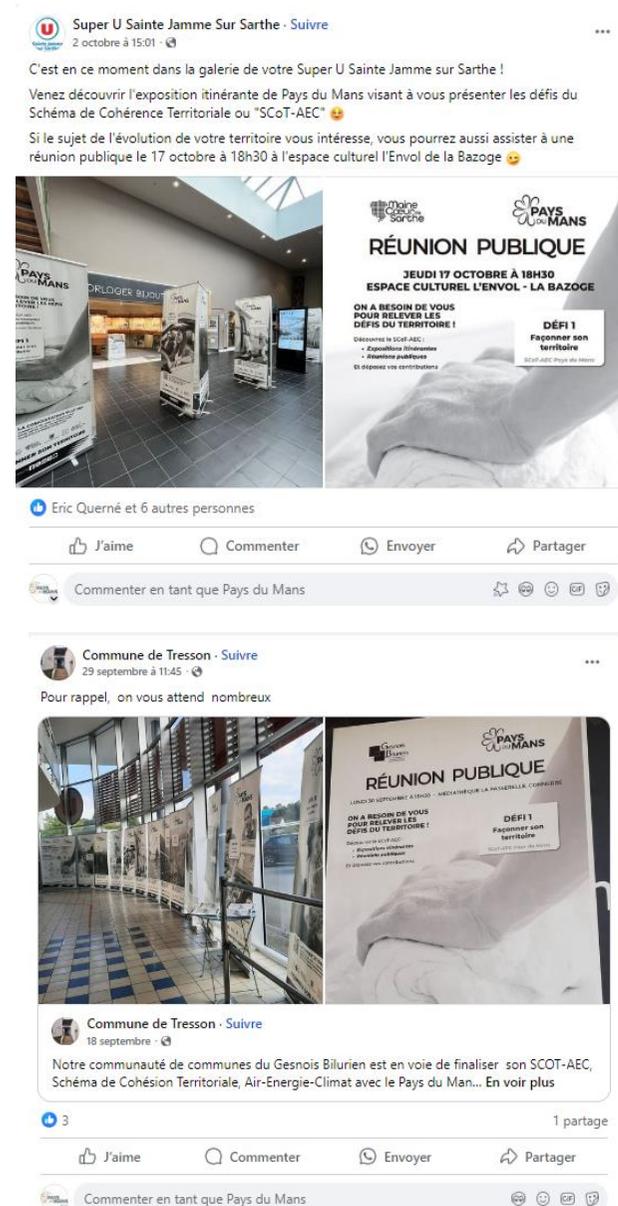
Les résultats de la campagne sur Facebook ne répondent pas à nos attentes. Les taux de couverture restent faibles, oscillant entre 75 et 814, et seulement deux commentaires ont été déposés sur l'ensemble des publications. Quelques interactions et clics sur les liens ont été constatés, mais cela reste insuffisant au vu de l'importance du sujet traité. De plus, les partages n'ont pas permis de rendre les publications virales, limitant leur portée. Le sujet n'intéressait peut-être pas nos publics « Facebook ». Les résultats sont plus efficaces sur LinkedIn, avec un nombre d'impressions varié, débutant à 1 574 et se terminant à 389.

### Tableau récapitulatif des publications sur les réseaux sociaux du Pays du Mans

LUNDI 02/09	FACEBOOK Le Mans Métropole 11 septembre, 18h30 : Sargé-lès-le-Mans, Salle Scélia	Réunion publique	
	FACEBOOK L'Orée de Bercé Belinois - Hyper U Ecommoy du lundi 02 au lundi 16 septembre	Défi 2	Image
MARDI 03/09	LINKEDIN Champagne Conlinoise et Pays de Sillé - Super U Saint-Rémy-de-Sillé du mardi 03 au lundi 30 septembre	Défi 1 - Façonner son territoire	
	FACEBOOK Champagne Conlinoise et Pays de Sillé - Super U Saint-Rémy-de-Sillé du mardi 03 au lundi 30 septembre	Défi 3	
MERCREDI 04/09	FACEBOOK Gesnois Bilurien - Super U Montfort-le-Gesnois du mercredi 04 au mercredi 18 septembre	Défi 4	
MER 11/09	FACEBOOK L'Orée de Bercé Belinois 18 septembre, 19h : Ecommoy Salle des 4 vents	Réunion publique	
JEUDI 12/09	FACEBOOK Le Mans Métropole 17 septembre, 18h30 : Rouillon, Ferme de l'Épine	Réunion publique	
LUNDI 16/09	LINKEDIN	Photo des précédentes réunions	
	FACEBOOK Sud-Est Manceau - Super U Parigné-l'Évêque du lundi 16 au lundi 30 septembre	Défi 5	
MARDI 17/09	FACEBOOK Champagne Conlinoise et Pays de Sillé - Super U Conlie du mardi 17 au mardi 01 septembre	Défi 6	
MERCREDI 18/09	FACEBOOK Gesnois Bilurien - Super U Bouloire du mercredi 18 septembre au mercredi 02 octobre	Défi 7	
	FACEBOOK Le Mans Métropole 24 septembre, 18h30 : Arnage, Salle Bulle	Réunion publique	
MER 25/09	FACEBOOK Gesnois Bilurien 30 septembre, 18h30 : Saint-Mars-La-Brière, Espace du Narais	Réunion publique	
JEUDI 26/09	FACEBOOK Champagne Conlinoise et Pays de Sillé 01 octobre, 19h : Hôtel communautaire, 4 rue de Gaucher	Réunion publique	
MARDI 01/10	LINKEDIN	Photo des précédentes réunions	
	FACEBOOK Le Mans Métropole - Centre commercial des Jacobins du mardi 01 au lundi 14 octobre	Défi 8	
	FACEBOOK Maine Cœur de Sarthe - Super U Sainte-Jamme du mardi 01 au mardi 15 octobre		
FACEBOOK Sud-Est Manceau - Salon du bien vieillir samedi 05 octobre			
JEUDI 03/10	FACEBOOK Sud-Est Manceau 07 octobre, 19h : École de musique CitéZart, Parigné l'Évêque	Réunion publique	
LUNDI 07/10	FACEBOOK Le Mans Métropole - La Fabrique du lundi 07 au jeudi 17 octobre	Défi 9	
JEUDI 10/10	FACEBOOK Maine Cœur de Sarthe 17 octobre, 18h30 : Ballon-Saint-Mars, Salle Michel Lalos	Réunion publique	
LUNDI 14/10	LINKEDIN	Photo des précédentes réunions	
	FACEBOOK Gesnois Bilurien - Théâtre Epidaurus Bouloire du lundi 14 au samedi 26 octobre	Défi 10	
LUNDI 21/10	FACEBOOK Le Mans Métropole - Galerie Centre-sud du lundi 21 au jeudi 31 octobre	Défi 11	
LUNDI 04/11	FACEBOOK Le Mans Métropole - Galerie Auchan du lundi 04 au lundi 18 novembre	Défi 13	
LUNDI 28/11	FACEBOOK L'Orée de Bercé Belinois - Val'rhonne, Moncé en Belin du lundi 28 au samedi 09 Novembre	Défi 12	
LUNDI 28/11	FACEBOOK Gesnois Bilurien - Espace Saint Mars la Brière du lundi 28 au samedi 09 Novembre	Défi 1	

## Les réseaux sociaux des partenaires

Les collectivités et autres partenaires du Pays du Mans ont relayé les informations sur les réunions publiques et les expositions sur leurs réseaux sociaux voici quelques publications.



## Participation du Conseil de Développement

Le conseil de développement est une structure informelle et apolitique créée en 2002. Ses missions sont la mise en réseaux d'acteurs permise par la diversité des activités représentées (économiques, sociales, culturelles et associatives) et est aussi un organe consultatif qui peut être saisi pour donner son avis sur des projets de territoire tel que le SCoT-AEC du Pays du Mans.

Les membres du conseil de développement ont pu participer à l'ensemble des travaux du SCoT-AEC (ateliers, commissions, réunions publiques...). Des temps spécifiques avec les membres du Conseil de Développement ont été mis en place pour avoir leurs retours sur le contenu du SCoT-AEC.

### Bureaux (15 membres)

#### Bureau du Conseil de Développement (22/02/2024)

- La démarche SCoT-AEC
- Quel est le rôle du Conseil de Développement ?
- Les enjeux du SCoT-AEC
- Rétroplanning

#### Bureau du Conseil de Développement (07/05/2024)

- Urbanisme Favorable à la Santé
- Concertation grand public dont réunions publiques
- Retours sur les ateliers PAS et trame du PAS

#### Bureau du Conseil de Développement (11/07/2024)

- Retour sur les Rencontres du Conseil de Développement
- Les réunions publiques et les expositions
- Rétroplanning

## Bureau du Conseil de Développement (17/10/2024)

- Trame du Projet d'Aménagement Stratégique
- Concertation grand public (expositions et réunions publiques)
- Evaluation environnementale
- Vers une structure du Programme d'actions

### Assemblée générale (80 membres)

**Les Rencontres du Conseil de Développement** (assemblée générale du conseil de développement 27/06/2024), les 15 participants ont pu échanger sur le projet politique du SCoT-AEC, à partir des 3 ambitions du Projets d'Aménagement Stratégique :

- Ambition CADRE DE VIE ET SANTE
- Ambition TRANSITIONS ET NOUVEAU MODELE
- Ambition COMPLEMENTARITE ET « EQUILIBRES TERRITORIAUX »

### 3\_ La phase d'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et du Programme d'actions

#### 3.1 Temps de co-construction avec les élus

##### Les comités de pilotage élus et comités technique

Dans le cadre de la rédaction du DOO, des comités de pilotage élus (COPIL) et des comités technique (COTECH) thématiques se sont réunis régulièrement pour faire part de leurs remarques sur les propositions de rédaction des services du Pays du Mans. Le Programme d'actions a aussi fait l'objet d'échanges lors de certains COPIL et COTECH.

Le COPIL était composé de 18 élus, et le COTECH d'une vingtaine de techniciens accompagnés de personnes publiques associées, selon les thématiques traités.

##### COTECH n°5 (06/09/2024) et COPIL n°4 (25/09/2024) :

- Méthodologie de rédaction du DOO,
- Armature territoriale,
- Equipements et infrastructures,
- Habitat et logements.

##### COTECH n°6 (04/10/2024) et COPIL n°5 (23/10/2024)

- Climat, risques et vulnérabilités du territoire au changement climatique
- Nuisances et pollutions, dont qualité de l'air,
- Transition énergétique,
- Première trame du Programme d'actions.

##### COTECH n°7 (05/11/2024) et COPIL n°6 (20/11/2024)

- Densité et espace public,
- Mobilités.

##### COTECH n°8 (03/12/2024) et COPIL n°7 (18/12/2024)

- Agriculture et alimentation,
- Tourisme et hébergement,
- Développement économique.

##### COTECH n°9 (17/01/2025) et COPIL n°8 (29/01/2025)

- Paysages,
- Armature écologique et trames,
- Ressources,
- Foncier.

##### COTECH n°10 (07/02/2025)

- Commerce DOO
- Commerce et logistique DAACL
- Programme d'actions

##### COPIL n°9 (26/02/2025)

- Volet commerce DOO et DAACL
- Logistique
- Trajectoire ZAN
- Programme d'actions

##### COTECH n°11 (07/03/2025)

- Logistique DAACL
- Trajectoire ZAN
- Impacts foncier EnR
- Remonter des remarques techniques des EPCI

**COPIL n°10 (19/03/2025)**

Logistique :

- Rappel du contexte SCoT-AEC
- Cartographie des projets
- Vers une stratégie logistique

**COTECH n°12 (01/04/2025)**

- Contenu et attendus de l'évaluation environnementale
- Cadrage préalable et avis de la MRAe sur d'autres SCoT récents
- Premier aperçu des incidences potentielles sur la base du PAS
- Incidences du DOO, DAACL et programme d'actions

**COPIL n°11 (23/04/2025)**

- Point calendrier avant arrêt de projet
- Bilan évaluation environnementale
- Arbitrages DOO
- Etat d'avancement du Programme d'actions

**Le Comité technique avec les personnes publiques associées****COTECH PPA n°3 (10/01/2025)**

Lors de cette réunion les travaux du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT-AEC du Pays du Mans ont été présentés aux personnes publiques associées, afin qu'elles puissent faire leurs retours (erreurs, manques...).

**Les matinées du foncier**

Des temps d'échanges spécifiques en visio-conférence sur la déclinaison locale de la trajectoire ZAN ont été mis en place, avec les élus et les techniciens.

**Les matinées du foncier n°1 (06/02/2025)**

- Traduction de la trajectoire ZAN (2021-2030),
- Enveloppes urbaines de référence,
- Projection : besoin en foncier économique et besoin en foncier à destination d'habitat.

**Les matinées du foncier n°2 (20/02/2025)**

- Etat d'avancement du travail sur les enveloppes urbaines,
- Traduction de la trajectoire ZAN (2021-2050),
- Projection réduction de l'artificialisation des sols entre 2031-2040 et 2041-2050.

**Les matinées du foncier n°3 (20/03/2025)**

- Quel scénario de réduction de l'artificialisation après 2030 ?
- Etat d'avancement des travaux sur la période 2021-2030.

**Les matinées du foncier n°4 (03/04/2025)**

- Le scénario de réduction de l'artificialisation des sols après 2030
- Etat d'avancement des travaux sur la période 2021-2030

## Restitution auprès des EPCI membres

Puisque l'ensemble des élus n'ont pas pu participer aux échanges en COPIL, des restitutions ont été organisées sur chaque territoire.

### Restitutions des travaux du DOO et du Programme d'actions

- Restitution DOO et Programme d'actions n°1 sur la Champagne Conlinoise et Pays de Sillé (12/03/2025)
- Restitution DOO et Programme d'actions n°2 sur Maine Cœur de Sarthe (20/03/2025)
- Restitution DOO et Programme d'actions n°3 sur Le Gesnois Bilurien (27/03/2025)
- Restitution DOO et Programme d'actions n°4 sur l'Orée de Bercé-Belinois (27/03/2025)
- Restitution DOO et Programme d'actions n°5 sur le Sud-Est Manceau (22/04/2025)

### Photographie de la restitution sur Maine Cœur de Sarthe



Source : Pays du Mans

## Zoom sur la démarche Urbanisme Favorable à la Santé

Un séminaire UFS visant à restituer les grands enseignements de la démarche et de montrer l'intérêt de poursuivre celle-ci, notamment au travers du programme d'actions du SCoT-AEC a été organisé avant l'arrêt de projet. Les enjeux et la déclinaison opérationnelle de la démarche UFS ont été illustrés au travers de projets, afin de permettre aux collectivités de se saisir au niveau local de cette approche en faveur du bien-être, et de la qualité de vie.

Lors de ce séminaire un bilan de la démarche UFS a été présenté, avec un retour sur le PAS et le DOO, et des témoignages d'élus locaux sur les mesures mises en place à poursuivre, en lien avec le programme d'actions.

Séminaire UFS n°3 (02/04/2025) : 51 participants

### Photographie du Séminaire UFS n°3



Source : Pays du Mans

## Les Bureaux et Comités syndicaux

Le bureau syndical et le comité syndical sont les organes délibérants du Pays du Mans, établissement porteur du SCoT-AEC. Ils servent d'instances de débats et de validations des éléments du SCoT-AEC.

- **Bureau syndical** (10/09/2024) : fin des réunions publiques phase du PAS, phase d'écriture du DOO, proposition de 2<sup>ème</sup> débat PAS pour sécuriser la procédure,
- **Bureau syndical** (18/10/2024) : calendrier pour une approbation avant la fin du mandat,
- **Bureau syndical** (11/03/2025) : débat sur la finalisation du SCoT-AEC :
  - o Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN),
  - o La stratégie logistique,
  - o Le développement des énergies renouvelables (EnR),
  - o Les étapes à venir et le calendrier de travail arrêté.

## Les comités syndicaux

- **Comité syndical** (14/10/2024) : retour sur les réunions publiques, évaluation environnementale du PAS, début de la phase réglementaire du DOO
- **Comité syndical** (16/12/2024) : Second débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique,
- **Comité syndical** (28/01/2025) : rappel de la phase n°2 des réunions publiques, DOO présentation du 1<sup>er</sup> pilier « armature et capacité d'accueil, rappel du calendrier 2025,
- **Comité syndical** (24/03/2025) : signature d'une convention d'assistance juridique dans le cadre de l'élaboration du SCoT-AEC.

### 3.2 Temps de concertation avec le grand public et les membres du Conseil de Développement

#### Phase n°2 des Réunions publiques sur le Programme et d'actions et le DOO

Lors de la phase n°2 six réunions publiques ont été organisées sur le Programme d'actions et le Document d'Orientations et d'Objectifs :

- **Réunion publique n°1** sur Le Gesnois Bilurien, à Connerré (17/03/2025)
- **Réunion publique n°2** sur le Sud-Est Manceau, à Parigné-l'Évêque (18/03/2025)
- **Réunion publique n°3** sur Maine Cœur de Sarthe, à Neuville-sur-Sarthe (20/03/2025)
- **Réunion publique n°4** sur l'Orée de Bercé-Belinois, à Laigné-Saint-Gervais (25/03/2025)
- **Réunion publique n°5** sur la Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, à Conlie (26/03/2025)
- **Réunion publique n°6** sur Le Mans Métropole, au Mans (15/04/2025)

Les réunions publiques de la phase n°2 commençaient par une introduction à la démarche SCoT-AEC, afin que le public prenne connaissance du cadre dans lequel la présentation s'inscrivait. Les vice-présidents au SCoT-AEC appuyés par les techniciens présentaient ensuite le programme d'actions, avec des temps d'échanges entre chaque axe.

- Axe - Organiser, planifier et coopérer pour réussir la transition écologique,
- Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient,
- Axe – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire,

- Axe – Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être.

Ces réunions publiques ont regroupé un total d'environ 160 personnes. Ils ont été invités à poser des questions ou à contribuer sur les registres papiers ou le registre dématérialisé.

Laigné-Saint-Gervais



Source : Pays du Mans

Le Mans



Source : Pays du Mans

Parigné-l'Évêque



Source : Pays du Mans

Voici une synthèse des échanges de la phase n°2 des réunions publiques :

Sujets abordés	Réponses du Pays du Mans
Nuisances sonores	La pollution sonore est un nouvel élément pris en compte dans le SCoT-AEC, pour limiter son impact sur le cadre des habitants.
Projet logistique	Pour les projets logistiques, il s'agit de « coups partis » conformes à la réglementation actuelle. De nouvelles conditions d'implantations sont décrites dans le SCoT-AEC, dans le but de s'inscrire dans une logistique moins consommatrice d'espace et décarbonée.
Développement économique	La stratégie économique est définie par les EPCI. Le SCoT-AEC, notamment par le biais de son programme d'actions visera à gérer et régénérer les zones d'activités économiques en partenariat avec les acteurs économiques et la collectivité.
Modes actifs	La mise en œuvre des schémas directeurs des modes actifs réalisés par les EPCI sera accompagnée par le Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans Sarthe.
Démographie médicale	Le dernier levier stratégique du Programme d'actions du SCoT-AEC propose de poursuivre le développement de la télésanté et de favoriser l'interconnaissance des ressources en santé mentales.

Accès au numérique	L'accès au numérique est évoqué dans le Projet d'Aménagement Stratégique, mais le SCoT-AEC ne peut pas agir directement sur ce sujet.
Commerce	Le développement commercial est encadré par le DAACL. Il vise à revitaliser les centre-bourgs (réduction de la vacance des logements et des commerces), encadrer et accompagner la mutation des surfaces commerciales périphériques et limiter le développement de commerces interstitiels.
Agriculture, alimentation et circuits courts	Le Plan Alimentaire Territoriale et la Charte Qualité Proximité ont pour but de faciliter les transmissions d'exploitations agricoles (LMM), et les approvisionnements durables hors domicile.
Production d'énergie renouvelable	La production d'énergies renouvelables sera priorisée sur des espaces déjà artificialisés en veillant à ne pas détériorer le cadre de vie des habitants. Les installations de projets citoyens et d'autoconsommation collective seront privilégiées.
Trame verte et bleue	Afin de préserver les corridors écologiques la trame verte et bleue du SCoT-AEC sera traduite au niveau parcellaire dans les PLU(i), dans le but de préserver la biodiversité et les paysages du territoire. Par le biais de son programme d'actions le SCoT-AEC facilitera cette déclinaison entre les deux échelles.



<p><b>Consommation d'énergie</b></p>	<p>Afin de réduire la consommation d'énergie des ménages le service SURE du Pays du Mans propose des conseils gratuits en rénovation énergétique.                  Les collectivités sont accompagnées par le service EC2 pour rénover leur patrimoine et leur éclairage public.</p>
<p><b>Artificialisation des sols</b></p>	<p>La déclinaison du Zéro Artificialisation Nette au niveau local est une réduction de la consommation d'espace de 56% entre 2021 et 2030 par rapport à la période 2011-2020. Afin de pouvoir atteindre cet objectif les collectivités seront accompagnées par le SCoT-AEC pour réinvestir les friches et espaces vacants, et développer des projets en renouvellement urbain.</p>
<p><b>Gestion de l'eau</b></p>	<p>Un des objectifs du SCoT-AEC est de mettre en œuvre une stratégie cohérente autour de l'eau pour garantir sa disponibilité. La mise en œuvre du programme d'actions du SCoT-AEC participera à l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, la préservation et la restauration des milieux humides.</p>

## Communication

L'ensemble des éléments affiches, panneaux d'exposition, livrets d'exposition, sets de table étaient tous reliés au registre dématérialisé par le biais d'un QR Code. Ce registre répertoriait l'ensemble des dates de réunions publiques.

## Affichages

Une affiche spécifique à chaque territoire a été réalisée et envoyée au format PDF à l'ensemble des chargés de communication de chaque territoire. Ils avaient comme consigne de la transmettre à l'ensemble des communes de leur territoire, et de relayer l'information sur leurs différents canaux de communication.

### Affiche type pour la réunion publique sur Le Gesnois Bilurien



## Lancement presse

Un communiqué de presse a été rédigé reprenant les éléments suivants :

- Définition du SCoT-AEC (thématiques traitées, rôle sur le territoire et périmètre),
- Définition de la concertation,
- Eléments du site internet dédié à la concertation,
- Dates des réunions publiques.

Ce communiqué de presse a été envoyé aux chargés de communication de chaque EPCI membres, et a été diffusé à la presse locale :

- France 3
- LMTV
- France Bleu Maine
- Sweet FM
- Maine Libre
- Ouest France

## Les retombées presse

Le 08 mars 2025 sur le Maine Libre avec un article intitulé « Parigné-l'Évêque. Réunion publique le mardi 18 mars ».



Le 1<sup>er</sup> avril 2025 sur le Ouest France avec un article intitulé « Le SCoT-AEC en réunion publique de concertation avec les habitants dans le Belinois »



Le 16 avril 2025 sur le Maine Libre avec un article intitulé « Réunion publique Le schéma territorial air énergie et climat »



Envoyé en préfecture le 26/05/2025  
 Reçu en préfecture le 27/05/2025  
 Publié le  
 ID : 072-200078426-20250512-20250512\_5-AU

## Les réseaux sociaux des partenaires

Les EPCI membres du Pays du Mans ont relayé les informations sur leurs réseaux sociaux.

**Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise & du Pays de Sillé**  
 19 mars · 🌐

Réunion publique sur l'aménagement du territoire

Le **Pays du Mans** vous invite à participer à la réunion publique du SCoT-AEC, un plan stratégique pour construire ensemble un territoire durable à l'horizon 2050! 🌱🌿

📅 Mercredi 26 mars 2025 à 18h30  
 📍 Pôle Intercommunal, 4 rue de Gaucher, Conlie

Cette concertation est l'occasion unique de vous informer et de partager vos idées sur les grandes orientations d'aménagement face aux défis climatiques et énergétiques! 🗣️🌱

Pourquoi participer ?

- ✅ Comprendre les enjeux et impacts sur votre quotidien
- ✅ Donner votre avis sur les actions prioritaires 🌍
- ✅ Devenir acteur du changement dans votre commune 🙌

📄 Pour plus de détails, consultez l'article complet ici : <https://www.4cps.fr/participez-a-la-construction-de-.../>

#TerritoireDeDemain #AménagementDurable #TransitionÉcologique #ConcertationPublic



**Défi n°1**  
**Façonner son territoire**  
 SCoT-AEC Pays du Mans

👤 Pays du Mans et 4 autres personnes  
 1 commentaire 4 partages

👍 J'aime    💬 Commenter    📄 Copier    ➦ Partager

19:21

afcourselemans · 4 h

**SCoT Air énergie climat**  
 Une réunion publique vous permet de prendre part à l'avenir du territoire 🌍

Définissons les priorités de notre territoire face au changement climatique : bien-être, qualité de vie des habitants, enjeux écologiques et énergétiques, maîtrise de l'artificialisation des sols. 🌱

**INFOS**

mercredi 16 avril  
 18h30  
 salle Henri Barbin

Envoyer un message...

Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Belinois  
 12 septembre 2024 · 🌐

Réunion Publique "Façonner son territoire" SCOT-AEC

Chères habitantes, chers habitants,  
 La réunion aura lieu dans la salle des 4 vents à Écommoy le 18 septembre 2024  
 Vous pouvez vous rendre sur ce site internet : <https://www.preambules.fr/5303/> afin de savoir comment "Façonner son territoire" en @Pays du Mans !



**RÉUNION PUBLIQUE**  
 MERCREDI 18 SEPTEMBRE À 19H - SALLE DES 4 VENTS - ÉCOMMROY

**ON A BESOIN DE VOUS POUR RELEVÉ LES DÉFIS DU TERRITOIRE !**

Découvrez le SCoT-AEC :  
 • Expositions itinérantes  
 • Réunions publiques  
 Et déposez vos contributions

**DÉFI 1**  
**Façonner son territoire**  
 SCoT-AEC Pays du Mans

**LA CONCERTATION SCOT-AEC**  
 SCANNEZ CE QR CODE OU RENDREZ-VOUS DANS VOTRE HÔTEL COMMUNAUTAIRE POUR NOUS DONNER VOTRE AVIS !

@paysdumans

Nathalie Dupont, Pôle Mobilités Le Mans et 1 autre personne · 6 partages

👍 J'aime    📄 Copier    ➦ Partager

Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Belinois a limité qui peut commenter cette publication.

## Nouveau site de concertation

Lors de la deuxième phase de réunions publiques sur le Programme d'actions et le Document d'Orientation et d'Objectifs, un nouveau site dédié a été mis en place. Il proposait à la population et aux élus de classer par ordre d'importance les leviers stratégiques du Programme d'Actions.



Le Pays du Mans | Concertations | Façonnez votre territoire avec le Pays du Mans |

Le Pays du Mans poursuit une grande concertation publique pour imaginer ensemble l'avenir de notre territoire en 2050 ! Avec l'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale - Air Énergie Climat (SCoT-AEC) le plan d'aménagement pour le bien-être et la qualité de vie**, définissez les priorités face aux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux.

### Un nouvel outil pour agir concrètement !

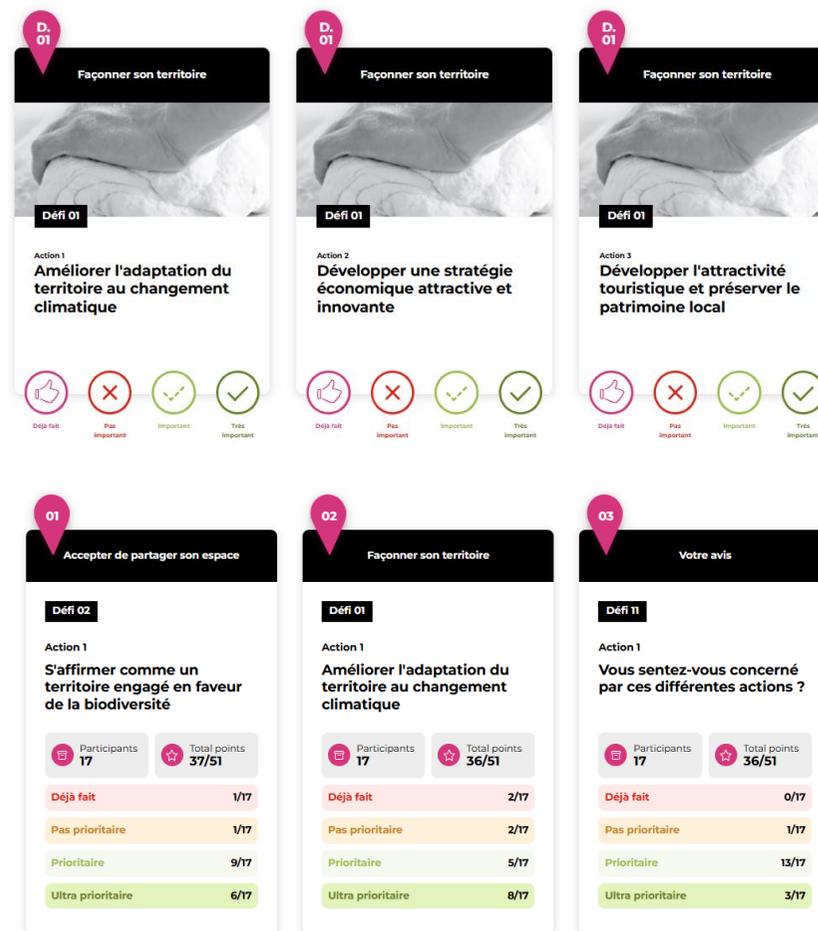
Pour que vous puissiez facilement vous impliquer, nous avons mis en place une page web interactive qui permet de :

- Visualiser les actions en faveur du climat
- Donner votre avis sur leur priorité : Déjà fait - Pas important - Important - Très important
- 3 choix "Très importants" au maximum peuvent être sélectionnés.

S'emparer de ces sujets, c'est aussi simple qu'un clic !



Les utilisateurs pouvaient classer ces leviers en quatre catégories, « Déjà fait » ; « Pas important » ; « Important » et « Très Important », avec un maximum de 3 leviers « Très Important ». En fonction des choix des participants les leviers gagnaient des points.



Le classement avait pour but de faire ressortir les leviers les plus importants pour la population. Cependant, par manque de communication, seulement 17 personnes ont participé au sondage, rendant les résultats inexploitable. Le site pourra être réutilisé dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT-AEC.

## Participation du Conseil de Développement

Les membres du conseil de développement ont pu participer à l'ensemble des travaux du SCoT-AEC (ateliers, commissions, réunions publiques...). Des temps spécifiques avec les membres du Conseil de Développement ont été mis en place pour avoir leurs retours sur le contenu du SCoT-AEC.

### Rencontre Bureau du Conseil de Développement et Vice-présidents au SCoT-AEC (09/01/2025)

- Etat d'avancement de la démarche de révision du SCoT-AEC
- Echanges sur les thématiques attractivité économique, habitat et objectifs de production d'EnR...

Ces échanges ont permis de mettre en perspective les ambitions politiques du Projet d'Aménagement Stratégique et d'échanger sur les objectifs du Document d'Orientation et d'Objectifs. Les membres du Conseil de Développement vont jouer un rôle important dans le changement de modèle d'aménagement du territoire et ainsi participer à l'atteinte des objectifs du SCoT-AEC.

### Rencontres avec le Conseil Economique Social Environnemental des Pays de la Loire (CESER) (28/02/2025)

Sur une journée les techniciens du Pays du Mans et de Le Mans Métropole, les Vice-présidents au SCoT-AEC et l'Adjoint à l'urbanisme du Mans, et les membres du Bureau du Conseil de Développement ont pu témoigner sur la manière dont l'objectif du ZAN à l'horizon 2050 a été décliné au niveau local, dans le SCoT-AEC. L'ensembles des acteurs ont ainsi pu évoquer leurs ambitions de réduction de 56% de consommation d'espace sur la période 2021-2030, mais aussi des difficultés liées à l'atteinte des objectifs du ZAN pouvant se transformer en opportunités, pour le territoire.

## Photographie de la Rencontre avec le CESER



Source : Pays du Mans

### Bureau du Conseil de Développement (28/03/2025)

Les membres du bureau du Conseil de Développement se sont réunis afin d'échanger sur le contenu du Programme d'actions. Ils auront un rôle à jouer dans la mise en œuvre des fiches actions. Ces échanges ont aidé à rédiger leur contenu.

## 4\_ La mise à disposition de registres et d'informations durant l'ensemble du processus de révision du SCoT-AEC

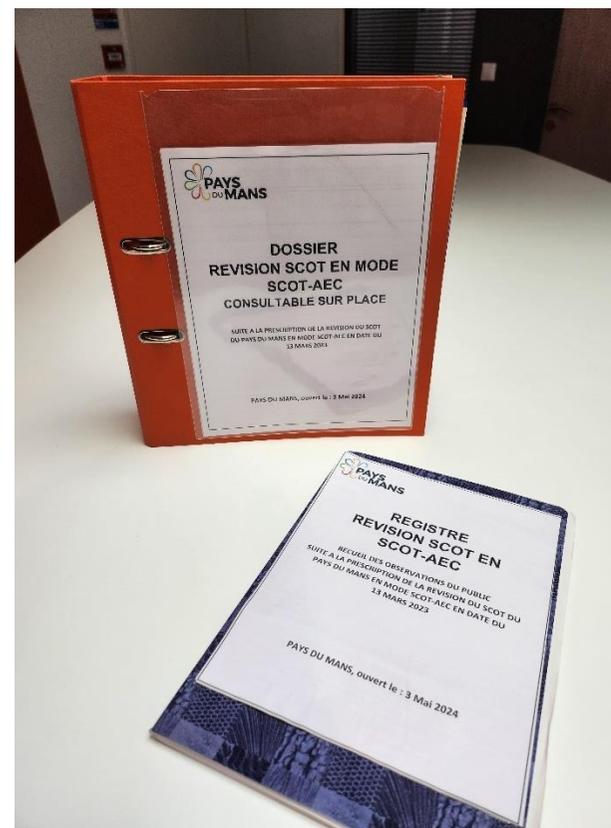
### Les registres papiers

Un registre papier a été mis en place dans chaque hôtel communautaire, sauf sur Le Mans Métropole où il était mis à disposition du public au sein du service urbanisme.

- La Champagne Conlinoise et Pays de Sillé à Conlie : Hôtel communautaire – 4 rue de Gaucher,
- Le Sud-Est Manceau à Parigné-l'Évêque : Hôtel Communautaire – Rue des écoles,
- Maine Cœur de Sarthe à Joué-l'Abbé : Hôtel Communautaire – ZA des Petites Forges,
- Le Gesnois Bilurien à Montfort-le-Gesnois : Hôtel Communautaire – Parc des Sittelles,
- L'Orée de Bercé-Belinois à Ecommoy : Hôtel Communautaire – 1 Rue Sainte-Anne,
- Le Mans Métropole au Mans : Service Urbanisme et Qualité architecturale (droit des sols) – 16 Avenue François-Mitterrand,
- Pays du Mans au Mans : siège du Pays du Mans – 15/17 rue Gougeard,

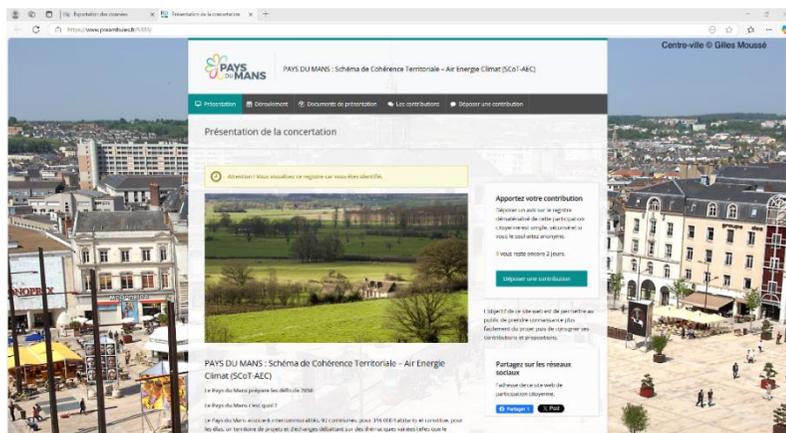
Son contenu a été mise à jour sur l'ensemble de la durée de la démarche de révision du SCoT-AEC, avec les documents du diagnostic, du PAS, du DOO, des réunions publiques...

Photographie du registre papier du Pays du Mans



Source : Pays du Mans

## Le registre dématérialisé



Le registre dématérialisé a été lancé le 1<sup>er</sup> avril 2024 avant que l'ensemble des éléments de communication avec le grand public ne soit publié. L'ensemble des livrables était relié au registre dématérialisé par le biais d'un QR Code (affiches, sets de table, livret d'exposition, panneaux d'exposition...).

### Exemples du livret d'exposition



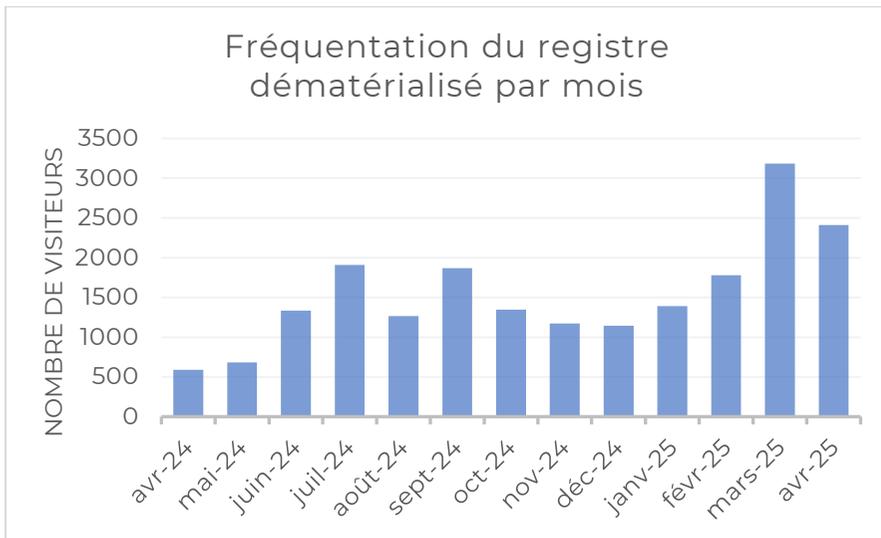
Les documents contenus sur le registre dématérialisé étaient similaires à ceux disponibles dans les registres papiers :

- Délibérations
  - o Délibération du 13 mars 2023 – prescription révision SCoT en mode AEC
  - o Délibération du 29 mai 2024 – Débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT-AEC
- Diagnostic
  - o INSEE
  - o Les sept synthèses de diagnostic
  - o Synthèse du diagnostic UFS
- Bilan mi-parcours Plan Climat Air Energie Territorial Pays du Mans
- Projet d'Aménagement Stratégique
  - o Trame – PAS
  - o PAS – résumé des objectifs – version débat du 29 mai
  - o PAS – version débat du 29 mai
  - o PAS – synthèse sans carte – version débat du 16 décembre 2024
  - o PAS – version débat du 16 décembre 2024
- Document d'Orientation et d'Objectifs
  - o Pilier n°1 Capacité d'Accueil
  - o Pilier n°2 Modèle économique
  - o Pilier n°3 Transitions
- L'exposition itinérant « Façonner son territoire »
- Le set de tables
- Affiche de l'ensemble des réunions publiques de la phase n°1
- Communiqué de presse – réunions publiques de la phase n°1
- Présentation des réunions publiques de la phase n°2

Le registre dématérialisé a été clôturé le 30 avril 2025 afin que l'ensemble des contributions puisse être prises en compte dans ce bilan de concertation.

### Fréquentation du registre dématérialisé :

- 20 427 visiteurs uniques ont consulté le site web,
- 7 685 visiteurs ont téléchargé au moins un des documents de présentation, soit 37,6% des visiteurs,
- 47 visiteurs ont déposé au moins une contribution, soit 0,2% des visiteurs



### Statistiques de téléchargements :

- 8 730 téléchargements réalisés
- Les 5 documents les plus téléchargés :
  1. Synthèse de diagnostic Attractivité territoriale (868 téléchargements),
  2. Synthèse de diagnostic Déplacements et mobilités (776 téléchargements),
  3. Synthèse de diagnostic Aménagement commercial et logistique (623 téléchargements),

4. Délibération du 29 mai 2024 – Débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT-AEC (593 téléchargements),
5. Délibération du 13 mars 2023 – prescription révision SCoT en mode AEC (585 téléchargements).

### Les informations sur le site internet du Pays du Mans et des EPCI membres

Sur le site internet du Pays du Mans une page dédiée au SCoT-AEC a été créée, et fait le lien avec le registre dématérialisé où l'ensemble des documents étaient téléchargeables.

### Capture d'écran du site internet du Pays du Mans





Sur l'ensemble des sites des EPCI membres des informations sur la tenue de réunions publiques et/ou un lien vers le registre dématérialisé et/ou un lien vers le site du Pays du Mans ont été publiés.

Capture d'écran du site internet de Le Mans Métropole



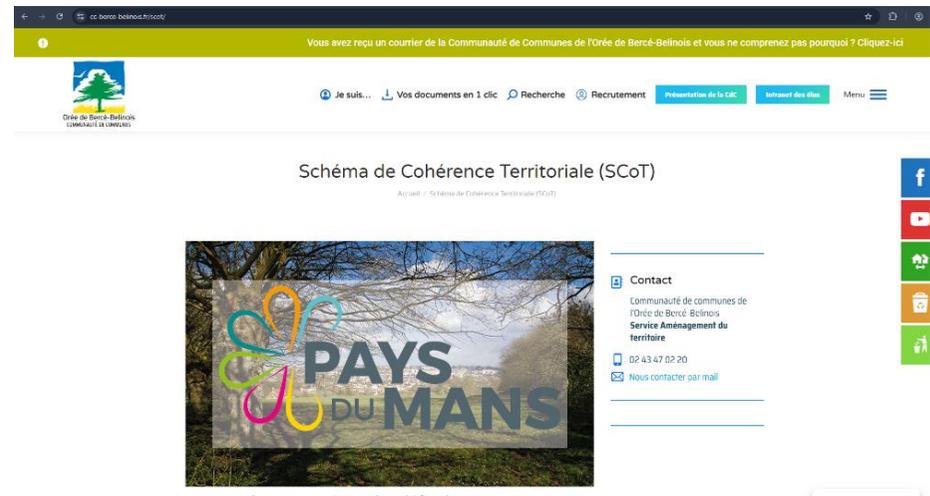
Capture d'écran du site internet du Gesnois Bilurien



Capture d'écran du site internet de la 4CPS



Capture d'écran du site internet de l'Orée de Bercé-Belinois



Capture d'écran du site internet de Maine Cœur de Sarthe



Capture d'écran du site internet du Sud-Est Manceau



## 5\_ Préparation de l'arrêt de projet du SCoT-AEC et prise en compte des contributions

Tableau de synthèse des thématiques évoquées dans les contributions et les réponses du Pays du Mans

Sujets abordés	Numéros des contributions liées	Réponses du Pays du Mans
<p>Objectif de développement de projet solaire photovoltaïque et agrivoltaïsme et possibilité d'implantation des projets.</p>	<p>Contribution n°1 Contribution n°2 Contribution n°3 Contribution n°20 Contribution n°36</p>	<p>Le SCoT-AEC vaut plan climat, par conséquent il doit traiter et préciser la stratégie de développement des EnR.</p> <p>Le SCoT approuvé en 2014, interdit l'implantation de sites de production d'énergie photovoltaïque au sol en zone agricole et naturelle. Elle est permise sur des sites pollués et/ou en friche si une valorisation agricole ou forestière n'est pas possible (DOO page 69).</p> <p>Le projet actuel SCoT-AEC, qui sera arrêté le 12 mai prochain, précise la volonté des élus de maîtriser et encadrer le développement des projets de transition énergétique notamment ceux impactant, modifiant les paysages existants (agrivoltaïsme, éolien), dans le respect des productions agricoles et de la biodiversité.</p> <p>Les élus du Pays du Mans veulent encadrer l'agrivoltaïsme pour que les terres agricoles ne changent pas de vocation en devenant uniquement une ressource énergétique. Il s'agit de préserver l'activité agricole existante et non alibi, conserver les fonctions écologiques du sol, et prévoir une bonne intégration paysagère. De plus, le développement de l'énergie solaire passe par la couverture des bâtiments publics et des surfaces déjà imperméabilisées, ce qui permet de renforcer la production d'énergie sur le territoire en parallèle de la réduction de la consommation d'énergie dû à la rénovation énergétique du patrimoine public et du parc de logements privés.</p> <p>De manière générale, le SCoT-AEC précise dans son Document D'Orientation et d'Objectifs les projets d'énergies renouvelables qu'il veut et qu'il ne veut pas sur son périmètre.</p>

Gestion des eaux pluviales et ressource en eau	Contribution n°4 Contribution n°32	La ressource en eau est effectivement un enjeu capital pour le Pays du Mans repris dans le projet de SCoT-AEC tant au niveau de sa qualité que de sa quantité. La préservation des zones humides et la diminution de l'artificialisation des sols permettront d'améliorer la gestion des eaux pluviales.
Accessibilité à une déchetterie	Contribution n°5	Ce n'est pas un sujet concernant le SCoT-AEC mais du ressort de votre communauté de communes.
Favoriser un urbanisme sain et préserver les atouts écologiques des territoires ruraux	Contribution n°6 Contribution n°38	La démarche Urbanisme Favorable à la Santé fil conducteur de la démarche SCoT-AEC, ainsi que la partie plan climat vont dans le sens de façonner un urbanisme sain et de répondre aux enjeux écologiques que vous mentionnez dans vos contributions.
Accueil de nouvelles entreprises et création d'emplois	Contribution n°7	Le SCoT-AEC met en place une stratégie économique avec ses territoires membres, afin d'accueillir de nouvelles entreprises l'optimisation du foncier économique sera privilégié.
Développer les transports en commun offrant de nombreux avantages économiques, sociaux et environnementaux	Contribution n°8 Contribution n°11 Contribution n°36	<p>La desserte en transport en commun est importante, notre projet s'inscrit dans l'articulation entre le développement de services de mobilités et les projets d'urbanisme avec pour ambition d'avoir une offre en transport accessible pour tous et décarbonée.</p> <p>L'augmentation de la fréquence des trains TER est prise en compte dans le projet puisqu'il est prévu de renforcer l'étoile ferroviaire du Mans qui dessert l'ensemble du territoire.</p> <p>Des services de mobilités sont aussi développés par la Région, la SETRAM et le Pôle Métropolitain Mobilités Sarthe en lien avec la stratégie du SCoT-AEC afin d'améliorer le rabattement vers les arrêts de transports en commun.</p>

Projet sur la zone de Béner	Contribution n°9 Contribution n°25	<p>Les élus du Pays du Mans ont retiré la zone commerciale de Béner du projet SCoT-AEC.</p> <p>Le SCoT-AEC propose une trajectoire locale vers le ZAN avec -56% qui induit un changement de modèle d'aménagement moins consommateur d'espace.</p>
Développer les aménagements cyclables sécurisés	Contribution n°10 Contribution n°36 Contribution n°37 Contribution n°40 Contribution n°49	<p>Le développement des modes actifs est un des objectifs à moyen/long terme pour le Pays du Mans et ses EPCI membres. Des aménagements cyclables sécurisés seront développés en priorité, en fonction des contextes locaux.</p> <p>La réalisation de ces aménagements cyclables inscrits dans les différents Schémas directeurs des modes actifs et dans le projet Chronovélo prend en compte le réseau de transports en commun et l'armature territoriale afin de développer l'intermodalité.</p>
Végétalisation des espaces publics	Contribution n°11 Contribution n°14 Contribution n°15 Contribution n°17 Contribution n°20	<p>La végétalisation de la place des Jacobins et de la place de la République concerne la ville du Mans directement et pas le SCoT-AEC Pays du Mans. Pour autant le projet de SCoT-AEC s'oriente vers le maintien d'un maillage d'espaces publics végétalisés en tant que lieux de respiration et d'îlots de fraîcheur, ce maillage s'établira par les collectivités compétentes.</p>
Projets de plateformes logistiques	Contribution n°12 Contribution n°13 Contribution n°21 Contribution n°23 Contribution n°29 Contribution n°35 Contribution n°36 Contribution n°39 Contribution n°44 Contribution n°46	<p>Il est important de rappeler que le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) des Pays de la Loire n'a pas décliné localement la loi Climat et Résilience, à défaut de modification du SRADDET les élus du Pays du Mans ont défini leur trajectoire local ZAN, à -56% sur la période 2021-2030 par rapport à la période de référence 2011-2020 pour tendre vers le ZAN à l'horizon 2050.</p> <p>Le SCoT-AEC ne peut pas agir sur des dossiers en cours d'instructions et compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur.</p>

	<p>Contribution n°47 Contribution n°48 Contribution n°49</p>	<p>Le SCoT-AEC fixe des conditionnements pour l'implantation logistique en fonction de la typologie du projet et de sa surface de plancher pour avoir une organisation plus cohérente et moins impactante pour les populations riveraines. L'implantation de projets logistique de + 40 000m<sup>2</sup> de surface de plancher est possible s'ils s'implantent sur une friche sur un site embranchable fer ou un site embranchable fer éloigné de l'habitat Ces conditions limiteront l'implantation de ce type de projet de plateforme logistique.</p> <p>Tous les projets logistiques ne sont pas à remettre en cause puisqu'ils répondent à un besoin local pour l'industrie et le commerce, l'enjeu futur est d'améliorer ce type d'implantation et d'autoriser plutôt les projets qualitatifs.</p> <p>Le SCoT-AEC permet l'implantation d'un projet logistique sur Ecommoy la zone d'activité des Portes du Belinois étant considérée comme un espace économique d'intérêt majeur pouvant accueillir ce type d'implantation.</p> <p>Sur Connerré le Pays du Mans a pris acte de la volonté de la collectivité du Gesnois Bilurien de développer une zone d'activité économique sur la zone de l'échangeur mais conditionne le développement à la réalisation d'une étude environnementale et à la mise en place de mesures compensatoires en cas d'impact. Par ailleurs, dans le cadre de la démarche Urbanisme Favorable à la Santé le Pays du Mans suggère au Gesnois Bilurien de mettre en place des mesures pour limiter les nuisances auprès des populations riveraines.</p>
<p>Difficulté d'accessibilité à un service de transport sur Le Mans Métropole</p>	<p>Contribution n°16</p>	<p>La contribution n'étant pas du ressort du SCoT-AEC du Pays du Mans. Nous vous invitons à vous rapprocher du service dédié de Le Mans Métropole ou de la SETRAM.</p>
<p>Implantation d'un centre routier</p>	<p>Contribution n°18 Contribution n°22 Contribution n°24 Contribution n°26</p>	<p>Le Mans est à la fois un nœud autoroutier majeur du grand ouest et à ce titre un point d'étape important pour le trafic de transit mais aussi un pôle industriel et commercial majeur du département avec des espaces</p>

	Contribution n°27 Contribution n°31 Contribution n°32 Contribution n°33 Contribution n°34	<p>économiques conséquents (57 zones 1 600 ha) qui génèrent pour leur fonctionnement des flux de circulation importants de poids lourds.</p> <p>La commune de Champagné est proche de l'autoroute et de la déviation Sud-Est, le site du Petit-Tambour se trouve à Champagné le long de la route du Paris, RD 323, en limite de la zone d'activités existante. Il fait l'objet d'un projet de centre de services routiers pour répondre aux besoins spécifiques des chauffeurs routiers et de leurs véhicules.</p> <p>La commune de Champagné est un axe stratégique d'implantation, car les autres zones économiques majeures ne sont pas adaptées :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La zone Nord : un espace commercial dense</li> <li>2. La ZIS : une zone très insérée dans le tissu urbain et qui ne dispose pas de grand foncier</li> <li>3. Le Monné à Allonnes : pas de foncier avec la taille suffisante</li> </ol> <p>Cette absence de centre de services routiers génère aujourd'hui de nombreux désordres avec du stationnement illicite dans les zones d'activités, en particulier à Champagné, et des conditions de travail non satisfaisantes. La localisation de ce site sur la commune de Champagné est particulièrement adaptée par sa proximité avec l'autoroute A 28, la déviation Sud-est qui permet de rejoindre facilement le sud du territoire, et les routes de Paris (RD 323) et d'Orléans (RD 357) qui sont des voies de grande circulation.</p> <p>Le secteur du Petit-Tambour est également en lien direct avec la zone économique, industrielle et logistique de la route de Paris sur la commune de Champagné, qui ne dispose pas de foncier assez grand pour accueillir cet équipement. Le projet initial a été réduit pour tenir compte du contexte environnemental et paysager. Il n'impacte pas la zone humide qui est entièrement protégée.</p>
La sécurité des habitants et des logements	Contribution n°19	Les sujets que vous évoquez sécurité/quartier sensibles sont trop opérationnels et ne concernent pas directement le SCoT-AEC, mais votre collectivité ville du Mans et/ou Le Mans Métropole.

Aménagement commercial et revitalisation des centralités	Contribution n°19	Le SCoT-AEC est un document de référence en termes d'aménagement commercial, avec notamment pour objectif de renforcer le dynamisme commercial des centralités et donc du centre-ville du Mans. La ville du Mans a d'ailleurs mis en place avec l'OCA plusieurs actions dans ce sens (piétonnisation, embellissement, foncière...).
Développement des mobilités solidaires	Contribution n°20	Massifier les offres de mobilités partagées (autopartages et covoiturage) et solidaires accessibles à tous est un des objectifs du SCoT-AEC.
Prise en compte de la pollution de l'air intérieur	Contribution n°23	L'amélioration de la qualité de l'air intérieure est traitée dans la démarche Urbanisme Favorable à la Santé fil conducteur de la démarche SCoT-AEC, ainsi que dans les objectifs de la partie plan climat.
Préservation des fonctionnalités écologiques du sol	Contribution n°23	La ressource du sol est pris en compte dans le SCoT-AEC ainsi que les glissements de terrain et le ruissellement des eaux de pluie et seront pris en compte par les collectivités compétentes.
Questionnements sur le scénario démographique du SCoT-AEC	Contribution n°23 Contribution n°36 Contribution n°37	Le scénario démographique du SCoT-AEC du Pays du Mans correspond sur le pas de temps 2026-2046 à une augmentation de + 20 000 habitants.  Cette croissance démographique est portée par une locomotive qui est la métropole avec une volonté de renforcer le pôle enseignement et formation sur la ville du Mans. Elle s'inscrit dans un rééquilibrage démographique de la Région Pays de la Loire.
La déclinaison locale du Zéro Artificialisation Nette et densification	Contribution n°28 Contribution n°30 Contribution n°41 Contribution n°42 Contribution n°43	Le Pays du Mans décline localement la trajectoire ZAN contrairement au SRADDET (Schéma Régional de Développement Durable et égalité des Territoires) les élus s'engagent donc dans le début d'un changement de modèle d'aménagement moins consommateur d'espace.

		<p>Les élus ont souhaité limiter l'artificialisation des sols et la consommation d'ENAF en allant plus loin que la réglementation avec une réduction de 56% de consommation d'espace sur la période 2021-2030 par rapport à la période de référence 2011-2020.</p> <p>Cet objectif nous oblige à changer de modèle d'aménagement vers des formes urbaines plus denses et diversifier et la redensification de nos centralités.</p>
Précision de la Trame Verte et Bleue et préservation de la biodiversité	Contribution n°36	La Trame Verte et Bleue sera déclinée dans les documents d'urbanisme locaux de façon plus précise que dans le SCoT-AEC, afin de préserver les écosystèmes et la biodiversité qu'ils abritent.
Développement de l'économie circulaire et gestion des déchets	Contribution n°42 Contribution n°47	Le SCoT-AEC inscrira le territoire dans une trajectoire minimisant à la source la production de déchets, puis en maximisant le traitement des déchets restants, dans l'ordre chronologique suivant : par réemploi, réutilisation/recyclage, retour à la terre puis valorisation par incinération en premier lieu et l'enfouissement en solution ultime.
Aménagement de la zone du Bois du Breuil à Saint-Pavace	Contribution n°45	<p>La zone du Bois du Breuil est située le long de la rocade nord du Mans à Saint Pavace et jouxte la commune de Coulaines. Actuellement la zone est occupée par la Jardinerie Truffaut, une exploitation agricole de circuits courts adossée à un magasin de vente de produits locaux (La Gaudine), une entreprise de contrôle technique automobile, et à l'ouest une station services U accompagnée d'autres services U. A noter qu'au sud, un permis d'aménager est cours d'instruction pour le développement économique (ZAE privée).</p> <p>Un vaste espace de la zone était réservé pour l'accueil d'un supermarché U. Un dossier de CDAC pour un hypermarché de 3 500 m<sup>2</sup> de surface de vente et une galerie commerciale de 595 m<sup>2</sup> de surface de vente a été autorisé le 25 mars 2011 mais refusé en CNAC. Ce projet était rendu</p>

		<p>possible par le SCoT du Pays du Mans approuvé le 29 janvier 2014, en effet, il faisait mention d'un pôle commercial relais Bois du Breuil. Donc depuis janvier 2014, jusqu'à aujourd'hui mai 2025, soit plus de onze ans, Système U n'a pas redéposé de dossier CDAC pour la réalisation d'un supermarché.</p> <p>Entre temps la réglementation sur l'aménagement commercial s'est durcie notamment avec la loi Climat Résilience d'août 2021, qui interdit d'implanter ou d'étendre une exploitation commerciale qui se traduirait par une artificialisation des sols (des dérogations sont toutefois possibles avec justification et conditions particulières).</p> <p>Au regard de l'évolution réglementaire, considérant le constat d'une suroffre alimentaire généraliste sur l'agglomération mancelle, considérant qu'il n'y'a pas eu de nouveau projet depuis l'approbation du SCoT en vigueur, considérant le souhait de renforcer les centralités (notamment celle du bourg de Coulainnes) et d'encadrer les sites d'implantation périphérique, les élus du Pays du Mans ont souhaité supprimer ce pôle commercial relais de l'armature commerciale du SCoT-AEC.</p> <p>Toutefois, la zone du bois du breuil étant partiellement aménagée et située le long de la rocade nord est considérée comme un site stratégique pour le développement économique (hors commerces) métropolitain.</p>
--	--	---

## 6\_ Synthèse

Tableau de synthèse des modalités de concertation décrites dans la délibération du 13 mars 2023

Modalités de concertation	Eléments mis en place
La mise à disposition d'informations sur le site internet du Pays du Mans, et des EPCI membres	L'ensemble des sites internet des EPCI membres et du Pays du Mans ont mis à disposition des informations sur leur site internet (cf. pages 47 à 49).
L'élaboration d'enquêtes ou questionnaires auprès de la population	2 enquêtes par questionnaires ont été réalisées durant l'étape du diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes sur les comportements d'achats (1 000 répondants)</li> <li>- Enquêtes UFS (2 000 répondants)</li> </ul>
La tenue de réunions publiques	Un total de 14 réunions publiques se sont tenues durant la démarche de révision du SCoT-AEC : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 durant l'élaboration du PAS</li> <li>- 6 durant l'élaboration du DOO</li> </ul>
La tenue d'une exposition itinérante, avec ouverture de registre permettant au public de formuler des observations et	3 sets d'exposition de 15 panneaux ont été installés dans 14 lieux différents du mois de septembre ou mois de décembre 2024, sur l'ensemble du périmètre du SCoT-AEC.

l'impression de plaquettes d'informations	de	L'exposition était accompagnée d'une plaquette d'information imprimée (guide de l'exposition) reprenant des éléments du diagnostic territoriale et du PAS. Une plaquette INSEE a aussi été produite. Elle reprend les éléments de diagnostic réalisés en partenariat avec INSEE, afin de faire ressortir des enjeux du SCoT-AEC du Pays du Mans.  Des registres papiers étaient disponibles sur chaque EPCI. Un registre dématérialisé était accessible en scannant un QR Code présent sur les panneaux d'expositions et le guide d'exposition.
---	----	---